

RAPPORT DE LA

tenue à Rome
5-9 octobre 1981

**VINGT-CINQUIÈME SESSION
DU COMITÉ FAO DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de réunion No.
AGP/1981/M/7

RAPPORT
DE LA VINGT-CINQUIEME SESSION DU COMITE FAO
DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

tenue à
Rome, Italie
5 - 9 octobre 1981

Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 1981

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
Bureau	2
Comité de rédaction	2
Remerciements	2
Nécrologie	2
PARTICIPATION A LA SESSION	3
Délégués des Etats Membres de la FAO	3
Observateurs	6
Fonctionnaires de la FAO	7
Personnel régional	8
Consultant	8
ORDRE DU JOUR	9
RESUME DES DEBATS	10
Criquet pèlerin : situation entre octobre 1980 et septembre 1981 et prévision jusqu'au 31 décembre 1981	10
Résumé des prévisions jusqu'au 31 décembre 1981	10
Mesures anti-acridiennes prises par divers pays et organisations régionales, octobre 1980-septembre 1981	11
Assistance fournie aux pays et aux organisations régionales entre octobre 1980 et septembre 1981 (FAO et donateurs)	11
Examen des moyens de lutte existant aux niveaux national et régional	13
Signalisation et prévision	13
Projet FAO de développement des applications de la télédétection aux opérations de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin.	14
Coordination avec le Programme d'action FAO/PNUD pour l'amélioration de la protection des plantes	15
Examen des activités des stations faisant des recherches de terrain sur le criquet pèlerin et activités futures proposées	15
Formation	16
Fonds fiduciaire 9161 - contributions et dépenses	16
Fonds fiduciaire international 9161 - nouveau barème des contributions proposé	17
Situation des diverses commissions/organisations régionales de lutte anti- acridienne	17
Mandat du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin	17
Date et lieu de la prochaine session	18
ANNEXE	
I. Criquet pèlerin : résumé de la situation et prévisions jusqu'au 31 décembre 1981	19
II. Mesures anti-acridiennes prises par divers pays et organisations régionales, octobre 1980 - septembre 1981	27
III. Examen des possibilités actuelles de lutte au niveau national et régional	29
IV. Signalisation et prévision	30

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>ANNEE</u>		<u>Page</u>
V.	Projet FAO de développement des applications de la télédétection aux opérations de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin	32
VI.	Coordination avec le programme d'action PNUD/FAO pour l'amélioration de la protection des plantes	38
VII.	Formation	40
VIII.	Fonds de dépôt international 9161 : contributions et dépenses . .	42
IX.	Fonds de dépôt international T.F. 9161 - proposition d'un nouveau barème des contributions	47
X.	Situation des diverses organisations et commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin	51
XI.	Mandat du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin	56

INTRODUCTION

La vingt-quatrième session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin qui s'est tenue à Rome du 3 au 7 novembre 1980 avait recommandé de convoquer la prochaine session du Comité à Rome en octobre 1981. Le Directeur général a invité les Gouvernements des pays ci-après à se faire représenter à la vingt-cinquième session :

Afghanistan
Algérie
Bahreïn
Bénin
Cameroun
République centrafricaine
Tchad
Djibouti
Egypte
Ethiopie
France
Gambie
Ghana
Guinée
Inde
Iran
Irak
Israël
Côte d'Ivoire
Jordanie
Kenya
Koweït
Liban
Mali
Mauritanie

Maroc
Niger
Nigéria
Oman
Pakistan
Portugal
Qatar
Arabie Saoudite
Sénégal
Sierra Leone
Somalie
Espagne
Soudan
Syrie
Tanzanie
Togo
Tunisie
Turquie
Ouganda
Emirats arabes unis
Royaume-Uni
Etats-Unis d'Amérique
Haute-Volta
République arabe du Yémen
République démocratique populaire
du Yémen

Le Directeur général a également invité l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA), l'Organisation commune de lutte anti-acridienne et de lutte anti-aviaire (OCLALAV), l'Organisation internationale contre le criquet migrateur africain (OICMA), l'Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA). Il a en outre invité le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation météorologie mondiale (OMM) en raison de l'intérêt que ces institutions ont toujours manifesté pour le programme relatif au criquet pèlerin.

La session a été ouverte par M. O. Braner, Directeur, Division de la production végétale et de la protection des plantes, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de la FAO et a brièvement rappelé les données essentielles de la situation acridienne depuis la dernière session tenue en novembre 1980. Les recrudescences locales d'activité acridienne dans la zone Mali/Niger se sont étendues au sud de l'Algérie mais des opérations de lutte ont été entreprises dans les deux régions et ont empêché la formation d'essaims importants. D'autres reproductions grégaires ont eu lieu au Soudan ainsi qu'en Arabie Saoudite et dans les deux cas, les services nationaux ont été en mesure de faire face à la situation. Le criquet pèlerin est de nouveau en phase de rémission. Les moyens de lutte des divers Etats Membres et des organisations régionales sont en cours de renforcement. Les Gouvernements membres de la Commission du Moyen-Orient ont admis le principe d'augmenter

leurs contributions à leur fonds fiduciaire régional.

De plus, les recherches de terrain sont relancés dans la région du Proche-Orient ; l'application des techniques de télédétection dans les opérations de prospection et de lutte anti-acridienne a continué de progresser.

M. Brauer a informé le Comité que le PNUD est prêt à fournir un soutien complémentaire au Programme anti-acridien durant le cycle 1982-86 et a réaffirmé l'intérêt que porte le Directeur général aux activités de toutes les organisations et commissions régionales s'occupant de la lutte anti-acridienne.

Bureau

Président : Farid Uddin Ahmad (Pakistan)

Vice-Président : Ramdane Kellou (Algérie)

Comité de rédaction

Les délégués de l'Algérie, du Pakistan et du Soudan et le secrétariat de la FAO. M. R. Skaf a fait fonction de Secrétaire technique.

Remerciements

Les délégués ont remercié le Président de la façon dont il a conduit les débats de la session et de son attitude coopérative qui a permis des discussions franches et approfondies. Ils ont également remercié le secrétariat de la FAO de son efficacité. Ils ont cependant regretté que les derniers jours de la réunion aient coïncidé avec la grande fête islamique "Id El Adha" et exprimé l'espoir que l'on tiendra compte à l'avenir de cette observation.

Nécrologie

Les délégués ont exprimé leur profond regret du décès en juin 1981 de M. Ahmed Shaqra (Auhali). M. Shaqra a été l'un des pionniers de la prospection et de la lutte anti-acridienne dans la République démocratique populaire du Yémen, dès 1940. Il s'est, durant toute sa carrière, consacré à cette tâche dans les régions méridionales de la Péninsule arabique.

PARTICIPATION A LA SESSION

Ont participé à la session et aux débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les observateurs et les fonctionnaires de la FAO dont les noms suivent.

Délégués des Etats Membres de la FAO

Algérie

Ramdane Kellou
Directeur général
Institut national de la protection des végétaux
B.P. 80
El Harrach, Alger

Bachir Chara
Chef de département intervention et coordination
Institut national de la protection des végétaux
B.P. 80
El Harrach, Alger

République centrafricaine

Clément Kokpavo
Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de la FAO
Ambassade de la République centrafricaine
Via Pisanelli, 4
Rome

Tohad

Ndouba Todjiron Mbaforbe
Chef de Service de la Protection des végétaux
Direction de l'Agriculture
N'Djamena.

Egypte

Yousef A. Handi
Agricultural Counsellor and Alternate Permanent
Representative of Egypt to FAO
Egyptian Embassy
Via Salaria, 269
Rome

France

Nicolas Samuel
Ingénieur du Génie rural et des eaux et forêts
Ministère de l'Agriculture
Paris

Inde

Ramadhar
-Counsellor (Agriculture)
Embassy of India
Via Venti Settembre, 5
Rome

République islamique de l'Iran

Mostafa Khalafi
Director General of Plant Protection Organization
Ministry of Agriculture
Téheran

A.A. Soltani
Plant Pests and Diseases Research Institute
P.O. Box 3178
Téheran

Irak

Mustafa Hamdoun
Permanent Representative of Iraq to FAO
Embassy of Iraq
Via delle Fonti di Fauno, 5
Rome

Hazim Fadhi Najeb
Alternate Permanent Representative of Iraq to FAO
Embassy of Iraq
Via delle Fonti di Fauno, 5
Rome

Kenya

G. Mahinda
Senior Assistant Secretary
Ministry of Livestock Development
P.O. Box 30028
Nairobi

P.M. Amukoa
Alternate Permanent Representative of Kenya to FAO
Kenya Mission to FAO
Circo Massimo, 9
Rome

Nigeria

Jacob Ola Alabi
Permanent Representative of Nigeria to FAO
Embassy of the Federal Republic of Nigeria
Via Orazio, 14-18
Rome

Pakistan

Farid Uddin Ahmad
Plant Protection Adviser and Director
Plant Protection Department
Ministry of Food and Agriculture
Malir Halt
Karachi 27

Royaume de l'Arabie saoudite

Salem Bamofleh Hadramy
Director General
Agriculture Research Centre
Jeddah

Somalie

Mohamed A. Sheikh
Director General
Ministry of Agriculture
Mogadishu

Espagne

Juan Ignacio Galvo Gabas
Jefe de la Sección de Tratamientos
Servicio de Defensa contra Plagas e Inspección Fitopatológica
Ministerio de Agricultura y Pesca
c/- Juan Bravo 3B
Madrid 6

M.A. Caverio
Representante Permanente Adjunta
Ambassade d'Espagne
Rome

Soudan

M.A.M. Ibrahim
Alternate Permanent Representative of Sudan to FAO
Embassy of the Democratic Republic of the Sudan
Viale de Porta Ardeatina, 1
Rome

Tanzanie

Joseph S. Mtenga
Minister Counsellor (Agriculture) and
Alternate Permanent Representative of Tanzania to FAO
Embassy of the United Republic of Tanzania
Via Giambattista Vico, 9
Rome

Uganda

Erirana K. Byaruhanga
Director of Research
Namulonge Research Station
P.O. Box 7084
Kampala

Royaume-Uni

Cliff Ashall
Assistant Director and Head of Field Division
Centre for Overseas Pest Research (ODA)
College House
Wright's Lane
London W8 5SJ

David Pedgley
Research Meteorologist
Centre for Overseas Pest Research
College House
Wright's Lane
London W8 5SJ

Nicholas D. Jago
Entomologist
Centre for Overseas Pest Research
College House
Wright's Lane
London W8 5SJ

Etats-Unis d'Amérique

Frederik Whittemore
Environmental Coordinator
ST/AGR, AID
Washington, D.C. 20523

République arabe du Yémen

Nasser Muafa
Counsellor
Ministry of Agriculture
Sana'a

Observateurs

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA)

Daniel M. Wako
Director General
P.O. Box 4255
Addis-Abéba, Ethiopie

Mohamed O. Hurein
Chief of Scientific Research
P.O. Box 4255
Addis Abéba, Ethiopie

Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique
centrale et australe (IRLCO-CSA)

M.E.A. Materu
Director
P.O. Box 37 & 38
Mbala, Zambia

Organisation commune de lutte anti-acridienne et de lutte anti-aviaire (OCLALAV)

D. Affoyon
Directeur technique
B.P. 1066
Dakar, Sénégal

Programme des Nations Unies pour le développement

Ake Nerman
Senior Regional Projects Officer
Regional Bureau for Africa
UNDP
1 United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique

Fonctionnaires de la FAO

O. Brauer
Directeur
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

L. Brader
Chef, Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

R.M. Skaf
Fonctionnaire principal
Acridiens, migrateurs nuisibles et opérations d'urgence
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

J. Roffey
Fonctionnaire agricole (Signalisation et prévision acridienne)
Acridiens, migrateurs nuisibles et opérations d'urgence
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

H. Niggemann
Fonctionnaire agricole (Opérations)
Acridiens, migrants nuisibles et opérations d'urgence
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

J.U. Hielkema
Fonctionnaire technique (Télétection)
Acridiens, migrants nuisibles et opérations d'urgence
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

R. Traboulsi
Directeur de programme d'Action pour l'amélioration de la Protection des plantes
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

Personnel régional

A. Khasawneh - Commission du Proche-Orient, Jeddah
N. Mahjoub - Commission de l'Afrique du Nord-Ouest, Alger
S.S. Pruthi - Commission de l'Asie du Sud-Ouest, Rome
M.A. Farah - Fonctionnaire FAO antiacridien et protection des plantes, Nairobi

Consultant

W. Moukarzel
Consultant en radiocommunications
FAO, Rome, Italie

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. Situation acridienne : résumé et prévision jusqu'au 31 décembre 1981
6. Mesures antiacridiennes adoptées par différents pays et organisations régionales (1981)
7. Aide fournie aux pays et aux organisations régionales durant 1981 (FAO et donateurs)
8. Examen des moyens de lutte existant aux niveaux national et régional
9. Rapports et prévisions
10. Etude des applications de la télédétection aux activités de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin ; nouvelles activités proposées
11. Examen des activités des stations de recherche sur le criquet pèlerin et nouvelles activités proposées
12. Coordination avec le Programme d'action FAO/PNUD pour l'amélioration de la protection des végétaux
13. Formation
14. Fonds fiduciaire 9161 - contributions et dépenses
15. Nouveau barème de contributions
16. Situation de différentes organisations/commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin :
 - a) Commission pour l'Asie du Sud-Ouest
 - b) Commission pour le Proche-Orient
 - c) Commission pour l'Afrique du Nord-Ouest
 - d) OIGP-EA
 - e) OCLALAV
 - f) OICMA
 - g) IRLCO-CSA
17. Mandat du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC)
18. Questions diverses
19. Date et lieu de la prochaine session
20. Adoption du rapport.

RESUME DES DEBATS

Criquet pèlerin : situation entre octobre 1980 et septembre 1981 et prévision jusqu'au 31 décembre 1981

1. Le Comité a examiné la situation acridienne d'octobre 1980 à septembre 1981 (Annexe I). Il a noté que les infestations potentiellement dangereuses qui s'étaient produites dans le sud du Sahara entre juin et novembre 1980 avaient pu être maîtrisées dans une très large mesure par les traitements aériens et terrestres réalisés par l'OCLALAV, le Niger et l'Algérie. Il y a eu toutefois quelques rescapés qui ont atteint le centre de l'Algérie, le sud-est du Maroc, le nord de la Mauritanie et le Sahara Occidental. Ceux-ci se sont reproduits en Mauritanie entre octobre et décembre 1980 et en Algérie en mars-mai 1981. Environ 4 200 hectares ont été traités en Algérie ; les infestations avaient une ampleur réduite dans les pays membres de l'OCLALAV au début de l'été 1981. Dans certaines parties du Niger, du Mali et de la Mauritanie, il y a eu entre juin et août de très bonnes pluies qui ont créé par endroits des conditions très favorables à la reproduction. Des opérations de lutte limitée ont été entreprises entre juillet et septembre dans la zone OCLALAV et en septembre en Algérie. Fin septembre, des populations grégarigènes de larves et d'ailés ont été signalées dans des zones limitées du Timétrine et du bassin de Bouressa, dans le nord-est du Mali, contre lesquelles des traitements sont en cours.
 2. Dans la région centrale, les populations d'ailés ont augmenté sur la côte soudanaise de la mer Rouge et ont commencé à se reproduire à partir d'octobre 1980. Des traitements ont été entrepris dans le delta du Tokar en novembre, mais des bandes larvaires ont été découvertes en décembre dans le secteur nord. Des traitements aériens ont été organisés dans cette zone en janvier, mais plusieurs petits essaims se sont formés. Certains se sont apparemment échappés et ont traversé la mer Rouge pour gagner la région d'Umm Lejj, dans le nord-ouest de l'Arabie Saoudite, où ils ont commencé à se reproduire. Au total, 4 867 groupes de larves à tous les stades ont été traités et deux autres infestations ont été combattues en mai et juin dans l'intérieur du nord-ouest de l'Arabie Saoudite. Les conditions sont devenues très favorables à la reproduction en septembre dans le sud de la Tihama saoudienne et dans le nord de la Tihama yéménite.
 3. Un petit nombre d'ailés ont été aperçus sur la côte nord de la péninsule de Somalie en juillet 1981. Il s'est avéré que les criquets signalés par un navire dans le Golfe d'Aden le 29 juillet étaient en réalité un mélange d'Anacridium, Locusta, Cyrtacanthacris et Catantops. Les espèces composant l'essaim signalé par un navire le 5 août n'ont pas été encore identifiées.
 4. La reproduction estivale en Inde et au Pakistan a été peu importante en 1980 et seul un petit nombre d'ailés ont atteint les aires de reproduction hiverno-printanière du Baluchistan. On n'a pas signalé de reproduction au printemps et le nombre des ailés qui ont atteint l'aire de reproduction estivale en 1981 a été à nouveau faible. Malgré les pluies très abondantes qui ont été enregistrées dans certaines parties de l'aire de reproduction estivale, la reproduction a été réduite.
- Résumé des prévisions jusqu'au 31 décembre 1981
5. La pluviométrie a été généralement supérieure à la moyenne dans les aires de reproduction estivale de l'Inde et du Pakistan, ainsi que dans certaines parties du Soudan, du Niger du Mali, de la Mauritanie et de l'Algérie. La densité des populations d'ailés qui ont atteint les aires de reproduction estivale a été faible et des reproductions n'ont été signalées qu'en Mauritanie, au Mali, au Niger, en Algérie et en Inde. Il est toutefois probable que des criquets se sont reproduits dans d'autres zones. De petits essaims pourraient s'échapper

du Niger, du Mali et de la Mauritanie (où la situation est inconnue) et se diriger vraisemblablement vers le nord et le nord-ouest durant la deuxième quinzaine d'octobre et la première quinzaine de novembre. Une reproduction est presque certainement en cours dans l'intérieur du Soudan et peut-être aussi dans l'ouest des plaines du nord de l'Éthiopie, et un nombre croissant d'ailés atteindront la côte de la mer Rouge en octobre et commenceront à s'y reproduire. Quelques-uns pourraient traverser la mer Rouge et gagner la Tihama saoudienne et yéménite. La reproduction commencera dans le sud de la Tihama saoudienne et dans le nord de la Tihama yéménite, et elle pourrait aboutir à la formation de quelques bandes larvaires. Un petit nombre d'immigrants venus des aires de reproduction indo-pakistanaise atteindront le Balouchistan pakistanais et peut-être le sud-est de l'Iran.

6. Une discussion s'est engagée sur la possibilité de fixer un seuil de densité des populations de criquets à partir duquel des traitements devraient être entrepris. Cela dépend du nombre total de criquets présents dans une zone, des conditions écologiques favorables à la reproduction et à la concentration et de la densation. Au début de la saison de reproduction, en présence de populations largement répandues de solitaires, avec un taux de reproduction élevé et une faible mortalité, ce chiffre peut ne pas dépasser 100 à 250 ailés à l'hectare. Pour les opérations sur le terrain, il importe au plus haut point de connaître la situation acridienne générale dans la zone concernée, particulièrement sous l'angle des conditions de reproduction et de concentration et du comportement des populations de criquets. Le Comité a reconnu qu'il existait déjà des informations à ce sujet dans le manuel anti-acridien ainsi que dans divers textes et ouvrages publiés par divers spécialistes. Il a toutefois demandé au secrétariat de la FAO de préparer une synthèse sur cette question avec le concours des organisations et des commissions régionales de lutte anti-acridienne.

7. Le Comité s'est préoccupé du manque d'informations sur la situation acridienne en Mauritanie et a recommandé qu'une prospection spéciale soit entreprise dans ce pays le plus tôt possible ; les modalités d'exécution devront être examinées. Il a souligné la nécessité de rechercher et de combattre les infestations acridiennes dans toutes les zones complémentaires. Il s'est aussi inquiété du manque d'informations en provenance du Tchad, où aucune prospection n'a pu être réalisée depuis une dizaine d'années. Il a demandé aux pays voisins d'examiner les mesures qui devraient être prises pour combattre à leur niveau les infestations éventuelles.

8. Le Comité s'est déclaré à nouveau fortement préoccupé par l'insuffisance des ressources à la disposition de l'OCLALAV pour les prospections et les opérations de lutte, ce qui a des répercussions directes sur le succès ou l'échec de la stratégie de lutte préventive dans l'ouest africain et ce qui fait peser une menace immédiate sur les pays de l'Afrique du Nord-Ouest. Les gros efforts actuellement accomplis en Afrique du Nord peuvent être perturbés par une incursion d'essaims s'échappant de la zone de l'OCLALAV. Le Comité a donc vivement recommandé que la FAO continue à rechercher tous les moyens possibles d'aider l'OCLALAV et il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde une attention particulière à ce problème urgent.

Mesures anti-acridiennes prises par divers pays et organisations régionales, octobre 1980-septembre 1981

9. Les opérations de lutte entreprises contre le criquet pèlerin entre octobre 1980 et septembre 1981 sont récapitulées dans l'annexe II. Ce tableau repose sur les informations données dans le résumé mensuel sur la situation acridienne, complétées par les renseignements fournis par les délégués.

Assistance fournie aux pays et aux organisations régionales entre octobre 1980 et septembre 1981 (FAO et donateurs)

10. L'aide fournie par la FAO et par divers donateurs entre octobre 1980 et septembre 1981 est résumé ci-après :

PNUD

- a) Les gouvernements de la République arabe du Yémen et de la République démocratique populaire du Yémen ayant approuvé la poursuite du projet de lutte anti-acridienne durant le cycle budgétaire du PNUD de 1982-86 dans leurs CPI, le PNUD a décidé de financer le coût du projet en 1981 afin d'éviter toute interruption.

Le montant total a été de 204 012 dollars pour 1981 (République arabe du Yémen et République démocratique populaire du Yémen).

Le projet du PNUD pour la République arabe du Yémen se monte à 256 000 dollars pour 1982 et 1983 et pour la République démocratique populaire du Yémen à 146 000 dollars pour 1982 et 1983.

- b) Le projet du PNUD "Assistance à l'OCLALAV pour la lutte contre le criquet pèlerin" (RAF/77/048) s'est poursuivi en 1981 avec un budget de 123 000 dollars. Le projet se termine en décembre 1981.
- c) Au titre du projet "Programme d'action pour l'amélioration de la protection des plantes" le PNUD a financé le poste de spécialiste régional de la protection des plantes et de la lutte anti-acridienne en Afrique orientale et australe.

France

La France a continué à aider l'OCLALAV en fournissant les services de deux conseillers techniques, de deux pilotes et de deux ingénieurs de l'aéronautique, ainsi que d'autres pilotes et mécaniciens de l'aéronautique sur une base saisonnière et 50 000 000 CFA pour des pièces de rechange. On estime que la valeur de cette assistance est de 500 000 \$ par an.

Suède (par l'intermédiaire de la FAO)

Une aide d'urgence de 85 000 dollars a été fournie à l'OCLALAV pour l'achat d'outillage, de pièces de rechange et de matériel de pulvérisation et pour les dépenses opérationnelles, en vue de la campagne de 1981 contre le criquet pèlerin.

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a fourni les services d'un expert en matière d'emmagasinage à l'OLCP-EA pour une période d'une année.

Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis ont fourni à l'OLCP-EA les services d'experts en administration et finances pour une période de 6 mois.

FAO

- a) La FAO a fourni des fonds supplémentaires pour les travaux du Comité ad hoc chargé de préparer la fusion de l'OICMA et de l'OCLALAV.
- b) La FAO a aidé divers pays et organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin en utilisant les divers fonds fiduciaires à sa disposition.

11. Rappelant la grave situation financière à laquelle est confrontée l'OCLALAV, le Comité apprécie l'aide apportée par la France et la Suède et considère qu'une assistance supplémentaire est nécessaire pour permettre l'exécution de traitements appropriés sur le terrain au moment voulu.

12. Le Représentant du PNUD a informé le Comité que le PNUD continuerait à financer des mesures de lutte contre les ravageurs en Afrique et au Proche-Orient, durant le prochain cycle de programmation 1982-86. Il a déclaré que chaque pays avait la possibilité de demander l'assistance du PNUD pour la lutte contre les ennemis des cultures, en utilisant les montants disponibles au titre de ses chiffres de planification indicatifs (CPI). Il a déclaré que le PNUD continuerait à fournir son appui au Programme d'action pour l'amélioration de la protection des plantes, qui vise à inciter chaque pays à renforcer ses services de défense des cultures. Une aide sera aussi fournie aux programmes régionaux qui renforcent le Programme d'action. Toutefois, le PNUD souffre aussi de l'inflation et les contributions n'ont pas augmenté en proportion. L'orateur a aussi fait observer que le PNUD n'a pas pour politique de financer des projets de caractère permanent et que la communauté internationale ne peut combler les lacunes résultant du défaut de paiement des contributions ou des retards dans leur versement.

13. Au cours d'une longue discussion, la nécessité d'une assistance internationale continue aux organisations régionales a été soulignée, car ces organisations sont actuellement les seules qui soient capables d'exécuter des opérations de prospection et de lutte de grande envergure dans les aires de reproduction généralement reculées du criquet pèlerin. Il faut aussi procéder à une évaluation continue des besoins des organisations nationales et régionales. Il a été reconnu que, étant donné la vive concurrence qui s'exerce sur les fonds disponibles, les projets envisagés devraient être mieux présentés et mieux justifiés.

Examen des moyens de lutte existant aux niveaux national et régional

14. Pour avoir une idée des moyens de lutte existant dans les zones infestées ou menacées et pour évaluer les besoins futurs, la FAO essaie de tenir une liste à jour de l'équipement à la disposition des divers pays et organisations. L'équipement disponible est récapitulé dans l'annexe III.

15. Le Comité a noté que les chiffres donnés sur le matériel d'application et les véhicules s'appliquent dans plusieurs cas tant à la lutte anti-acridienne qu'à la défense générale des cultures, et que certains véhicules sont fort anciens et seront bientôt hors d'usage. Il ne faut pas oublier non plus que les stocks d'insecticides varient vite. Le Comité a estimé que les moyens de lutte doivent être renouvelés et maintenus à un niveau opérationnel suffisant dans l'aire d'invasion du criquet pèlerin.

16. Les délégués de l'Iran, de la République arabe du Yémen et de la Somalie ont déclaré qu'ils avaient besoin de renouveler leur matériel d'intervention antiacridienne.

17. Le Comité a appris avec intérêt que des équipes privées de pulvérisations aériennes étaient maintenant disponibles dans le royaume d'Arabie saoudite et que de nouveaux dépôts d'insecticides avaient été construits récemment dans ce pays. Il a aussi été informé qu'un spécialiste de la lutte anti-acridienne, financé par le fonds fiduciaire 9409 de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient, avait récemment pris ses fonctions dans les Emirats arabes unis. La République démocratique populaire du Yémen a créé une unité nationale de lutte anti-acridienne et la République arabe du Yémen est en train de renforcer sa section nationale de lutte anti-acridienne.

Signalisation et prévision

18. Le Comité a étudié le document préparé par le Secrétariat (Annexe IV) sur les bases des recommandations de la vingt-quatrième session du DLCC.

19. Le Comité apprécie l'offre de la Belgique pour les services d'un spécialiste de la météorologie synoptique et souhaite sa réalisation.

20. Après une longue interruption, le Service de signalisation et de prévision aura à nouveau accès aux images et aux données numériques en temps presque réel de Meteosat, à partir de décembre 1981.

21. Le Comité a noté avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations formulées en 1980 et il a demandé aux organisations régionales d'envoyer régulièrement, au moins tous les mois, des bulletins aux autres organisations et aux pays intéressés.

22. Il a recommandé de veiller particulièrement à renforcer les services de signalisation et de prévision aux niveaux national et régional et notamment de fournir une aide dans le domaine de la météorologie et de la formation sous tous ses aspects.

23. Le Comité a noté que l'Algérie faisait aujourd'hui un effort particulier pour renforcer son réseau météorologique et a recommandé d'étudier la possibilité de fournir une assistance à cet égard aux pays de l'Afrique du Nord-Ouest.

24. Le Comité a appris avec intérêt et satisfaction que le COPR (Royaume-Uni) venait tout juste de préparer la version définitive d'un manuel de prévision pour le criquet pèlerin. C'est le produit de plusieurs années de travail assidu et il reflète l'expérience de 40 années de recherche et d'analyse des données. Ce manuel s'adresse surtout aux prévisionnaires et il expose brièvement les principes fondamentaux applicables à la prévision des infestations de criquets pèlerins. Il donne des notions de base sur la biologie du criquet pèlerin et sur la biogéographie et il contient plus de 50 études de cas sur les mouvements des criquets considérés en fonction des conditions météorologiques, de l'état du sol et des autres facteurs ambiants. A la fin de 1981, le Royaume-Uni mettra ce manuel gratuitement à la disposition des services nationaux et régionaux de lutte anti-acridienne, des services météorologiques et de tous les autres utilisateurs potentiels.

25. Le Comité a souligné le grand intérêt de ce manuel et noté avec satisfaction que le COPR était prêt à fournir son concours pour apprendre au personnel de terrain à utiliser ce manuel, qui est considéré comme un bon instrument de formation.

26. Le Comité a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser, à l'intention du personnel de terrain chargé des prévisions acridiennes, un séminaire/cours de formation au cours duquel les divers problèmes pourraient être examinés avec les auteurs du manuel. Il a aussi recommandé que ce manuel soit traduit en français et en arabe.

Projet FAO de développement des applications de la télédétection aux opérations de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin

27. Le Comité a examiné les activités entreprises en 1980/81, telles qu'elles sont exposées dans l'Annexe V.

28. Le Comité a noté avec beaucoup d'intérêt les résultats du projet et remercié le PNUD d'avoir financé les activités en 1981, dans le cadre du Programme d'action pour l'amélioration de la protection des végétaux, en attendant un financement ferme pour la phase II, comme on l'avait expliqué à la réunion de 1980 du DLCC. Il a réaffirmé la nécessité de poursuivre ces activités afin d'assurer une surveillance moins coûteuse et plus efficace et une couverture plus rapide et plus complète des aires de reproduction potentielle durant les périodes de rémission.

29. Le Comité a noté avec satisfaction que les Etats-Unis envisageaient encore la possibilité de financer la phase II, éventuellement en consultation avec le PNUD et avec sa collaboration, conformément à la dernière proposition présentée par la FAO qui combine le projet de développement des applications de la télédétection aux opérations de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin avec un autre projet sur la surveillance de la sécheresse.

30. La phase II du projet vise à introduire, pour le criquet pèlerin, un système pleinement opérationnel de surveillance de l'environnement et d'alerte rapide faisant appel dans une large mesure aux données fournies par satellite et couvrant toute l'aire de rémission. On a souligné que l'introduction de ce système de surveillance ne signifierait pas l'abandon de la prospection terrestre des populations acridiennes, mais qu'il en permettrait une exécution plus économique et plus rationnelle.

31. Un système pleinement opérationnel, qui entrerait en vigueur en 1984 à la fin de la phase II, coûterait, selon les estimations provisoires, environ 350 000 dollars par an, soit 0,02 dollar à peu près par kilomètre carré de l'aire de rémission. Le Comité a reconnu qu'il faudrait dès à présent explorer les possibilités d'un financement continu pour cette activité, au terme de la phase II.

Coordination avec le Programme d'action FAO/PNUD pour l'amélioration de la protection des plantes

32. Le Comité a entendu avec un vif intérêt un exposé sur les activités entreprises durant la période octobre 1980-septembre 1981 au titre du Programme d'action FAO/PNUD pour l'amélioration de la protection des plantes (Annexe VI).

33. Les pays membres et les organisations régionales ont noté avec satisfaction le travail déjà accompli. Les organisations régionales ont aussi reconnu que le renforcement des services nationaux de protection des plantes facilitera un support meilleur aux unités nationales. Les délégués ont rappelé que c'étaient les exigences fondamentales de la lutte contre le criquet pèlerin qui étaient à l'origine du Programme et ils ont estimé que les activités anti-acridiennes devaient recevoir la priorité absolue dans les projets entrepris au titre de ce programme. Des prospections permanentes et efficaces ne peuvent être effectuées que si une formation continue est assurée.

34. Le représentant du PNUD a noté avec satisfaction l'accueil positif que les membres du DLCC ont réservé aux activités du Programme d'action. Il a donné au DLCC l'assurance que le PNUD désirait donner la priorité au Programme, étant entendu que les mesures nécessaires seront prises à l'échelon national et sous-régional pour continuer à combattre les acridiens migrants.

Examen des activités des stations faisant des recherches de terrain sur le criquet pèlerin et activités futures proposées

35. Le Comité a appris que, bien que la diminution générale - déjà notée à la vingt-quatrième session - des recherches effectuées dans les stations de recherche sur le terrain se soit poursuivie durant la période considérée, certaines recherches spécifiques sont en cours. C'est ainsi que des recherches sont faites à la station de Djeddah pour déterminer la toxicité de certains insecticides et à l'OCLALAV pour étudier les caractéristiques physiques des insecticides appliqués au moyen de pulvérisateurs montés sur l'échappement et de pulvérisateurs à dos. En Afrique du Nord-Ouest, on est en train d'établir des cartes indiquant les zones où des reproductions et des grégarisations ont eu lieu. Les recherches ont repris à la station de recherche acridienne de Dokki. L'USAID est en train d'expérimenter aux îles du Cap Vert un mélange de son et du protozoaire *Nosema locustae* et de carbaryl, et il a accordé une subvention à l'Institut Boyce-Thompson pour étudier en coopération avec l'ICIPE l'efficacité du champignon *Entomophthora grylli* contre les criquets et les sauteriaux au Kenya.

36. Le Comité a noté que, malgré l'existence de quelques manuels assez complets pour les agents de terrain, il y a encore au niveau régional une masse considérable d'informations qu'il faudrait analyser et diffuser aux agents de lutte anti-acridienne.

37. Le Comité a appris avec regret que la revue internationale ACRIDA ne sera plus publiée à partir du début de 1982.

38. Le Comité a aussi appris avec préoccupation que le COPR n'était plus en mesure de maintenir les archives acridiennes qui étaient tenues à Londres depuis cinquante ans. Le COPR désire remercier tous ceux qui ont envoyé des informations pendant un demi-siècle et il estime que c'est un exemple de coopération internationale qui supporte avantageusement la comparaison avec ce qui a été fait dans d'autres domaines. Le Comité a voulu à son tour remercier l'Anti-Locust Research Centre, ainsi que son successeur, le COPR, de tout ce qu'ils ont fait ; il a aussi souligné le besoin de poursuivre des recherches similaires.

Formation

39. Le Comité a examiné les activités exécutées dans le cadre du Programme de formation (annexe VII).

40. Beaucoup de pays et d'organisations régionales ont souligné la nécessité d'une formation supplémentaire en matière d'utilisation et d'entretien du matériel radio. Le Comité a demandé à la FAO de chercher à obtenir une aide continue pour cet aspect important de la formation.

41. L'Iran a déclaré qu'il avait besoin de formation dans les domaines suivants : techniques de pulvérisation, utilisation du matériel de pulvérisation (surtout pulvérisation à volume ultra-faible), essai de nouveaux pesticides, et utilisation des instruments de laboratoire ; fourniture de matériel d'analyse des résidus, documentation, véhicules, pesticides.

42. Le Comité a reconnu que les besoins de formation dans les divers aspects de la prospection et de la lutte anti-acridienne restent énormes et que seule une approche globale peut les satisfaire. Une programmation adéquate avec la collaboration des commissions et des organisations régionales et des démarches appropriées auprès des donateurs potentiels seront nécessaires à cet effet. Le Comité a souligné le rôle de la coopération entre pays en développement (TCDC) dans le domaine de la formation et demande à la FAO de promouvoir son renforcement.

43. On a estimé d'autre part que les pays membres devraient étudier, par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD dans les pays respectifs, les possibilités de financement de bourses d'étude individuelles et de formation spécialisée.

Fonds fiduciaire 9161 - contributions et dépenses

44. Le Comité a été saisi du budget, des comptes de 1980 et d'une estimation des dépenses pour 1981 (Annexe VIII). Le fonds s'étoffe progressivement, mais quelques pays continuent à avoir des arriérés de contributions pendant plusieurs années successives. Le Comité exhorte encore une fois ces pays à s'acquitter de leurs obligations.

45. Les dépenses en 1980 et au début de 1981 ont beaucoup diminué pour éviter l'apparition d'un déficit, comme ce fut le cas en 1979. Le Comité a reçu l'assurance que, pour les voyages du personnel, le fonds fiduciaire n'était utilisé au siège que s'il était impossible de trouver d'autres sources de financement. Toutefois le Comité a souligné le besoin d'économie des frais de voyage et de documentation sans porter préjudice à l'efficacité et a demandé que des fonds supplémentaires soient utilisés pour aider les pays membres en matière de formation du personnel et fourniture de matériel et d'équipement.

Fonds fiduciaire international 9161 - nouveau barème des contributions proposé

46. Le Comité a examiné le nouveau barème des contributions proposé pour le Fonds fiduciaire international 9161 (voir Annexe IX), qui avait été soumis à sa vingt-quatrième session et dont une version plus élaborée avait été communiquée ultérieurement à tous les gouvernements des pays membres, comme l'avait demandé le DLCC à sa vingt-quatrième session.

47. Il apparaît malheureusement que la plupart des gouvernements ne se sont pas encore prononcés définitivement sur le point de savoir s'ils seraient partisans de porter le budget total à 200 000 dollars ou s'ils seraient disposés à augmenter leur contribution individuelle. Il faudra maintenant que les délégués retournent dans leur pays pour demander qu'une décision soit prise.

Situation des diverses commissions/organisations régionales de lutte anti-acridienne

48. Le Comité a examiné un document préparé par le Secrétariat sur la situation des diverses organisations régionales de lutte anti-acridienne et des commissions de lutte contre le criquet pèlerin. Ce document, tel qu'il a été amendé par les participants et dans lequel ont été incorporées des informations supplémentaires communiquées durant la session, constitue l'Annexe X.

49. Le Comité a noté avec satisfaction les activités des commissions régionales FAO et des organisations régionales de lutte anti-acridienne. Il a recommandé que, lors de ses sessions futures, le document en question indique plus clairement les suites qui ont été données aux recommandations adoptées lors des réunions annuelles de ces commissions et organisations régionales.

Mandat du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin

50. Le Comité a examiné le document du secrétariat dont il avait recommandé la préparation à sa session de 1980 (Annexe XI).

51. L'importance des migrateurs nuisibles autres que le criquet pèlerin a été pleinement reconnue. Il faudra dûment examiner les moyens de résoudre les problèmes causés par ces ravageurs. Le problème consiste à savoir comment cet objectif peut être le mieux atteint et à déterminer le rôle que le DLCC peut ou devrait jouer à cet égard, compte tenu des facteurs techniques, juridiques, organisationnels, logistiques, financiers et administratifs en cause.

52. Une longue discussion a montré la magnitude et la complexité de ce problème. Il a été reconnu que la FAO s'occupait déjà d'autres migrateurs nuisibles et que le DLCC avait limité ses activités au criquet pèlerin, mais les divergences de vues se sont manifestées au sujet du rôle officiel du DLCC et de l'élargissement officiel de son mandat.

53. Le Comité a donc recommandé que la FAO crée le plus tôt possible un groupe ad hoc d'experts pour étudier ce problème en détail et de soumettre ses travaux à la prochaine session. Ce groupe aurait le mandat suivant :

- définir les ravageurs migrateurs en cause, leur aire d'extension et les pays intéressés, en comparaison avec l'aire du criquet pèlerin couverte par le DLCC ;
- examiner la stratégie de lutte et la logistique mises en oeuvre pour la lutte contre les ravageurs migrateurs dans ces régions, tant au niveau national qu'au niveau des organisations chargées de les combattre ;
- examiner les activités du DLCC depuis sa création en 1955 et déterminer les principales contraintes rencontrées dans la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés et dans le développement de ses activités ;

- étudier le rôle futur que pourrait jouer le DLCC dans l'étude des problèmes relatifs aux ravageurs migrants autres que le criquet pèlerin sans doubler les activités déjà entreprises par d'autres unités de la FAO ;
- étudier la possibilité d'élargir le mandat du DLCC, ainsi que les avantages et les inconvénients réels qui en résulteraient pour les pays et les organisations en cause ;
- déterminer les diverses incidences juridiques, organisationnelles, techniques, administratives et financières induites par l'élargissement du mandat du DLCC et indiquer le moyen de résoudre le problème.

Date et lieu de la prochaine session

54. Le Comité a recommandé que le Directeur général de la FAO convoque la prochaine session du DLCC en octobre 1982, au siège de la FAO à Rome.

CRIQUET PELERIN: RESUME DE LA SITUATION ET PREVISIONS JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1981

SITUATION ENTRE OCTOBRE 1980 ET SEPTEMBRE 1981

Principales caractéristiques

1. Les populations les plus importantes se trouvaient en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest. La reproduction qui a commencé au Mali au début de juin 1980, à la suite des pluies abondantes de mai, s'est étendue au Niger et au sud de l'Algérie en août et en septembre, si bien que des bandes larvaires et des essaims se sont formés malgré les traitements qui ont été exécutés. Un nombre considérable d'ailés ont gagné la Mauritanie en octobre et le centre de l'Algérie et le sud-est du Maroc en novembre. Il y a eu une reproduction grégaire clairesemée en Mauritanie, entre octobre et décembre. Une reproduction de printemps modérée a été enregistrée en Algérie centrale entre mars et mai 1981, et des criquets échappés de cette zone ont atteint le Mali en juin 1981. Il a plu à nouveau passablement dans le sud du Sahara en juin, mais la reproduction est beaucoup plus réduite qu'en 1980.

2. Dans la région centrale, la reproduction hivernale a commencé sur la côte soudanaise de la mer Rouge en octobre et s'est étendue au secteur nord en décembre. Malgré les traitements aériens et terrestres, quelques essaims se sont formés entre janvier et mars. Certains ont traversé la mer Rouge et pondu dans le nord-ouest de l'Arabie saoudite entre la fin de février et avril. Ces infestations ont été maîtrisées. Des groupes d'ailés ont été découverts dans les plaines côtières du nord-ouest de la Somalie en juillet et août et un essaim non confirmé a été signalé dans le golfe d'Aden le 5 août. Dans le reste de la région centrale et dans la région orientale, seuls des criquets épars ont été signalés.

Afrique de l'Ouest

3. Après les pluies abondantes de mai-juin 1980 et les bonnes précipitations qui ont suivi jusqu'en novembre, la reproduction qui avait commencé dans le sud de l'Adrar des Iforas au Mali fin mai début juin s'est poursuivie jusqu'en décembre. En octobre, des populations très denses de larves à des stades avancés, de jeunes ailés et d'ailés immatures, matures et pondants (y compris cinq essaims) de la seconde génération se trouvaient dans de nombreux oueds du Tamesna et du sud, du sud-ouest et de l'ouest de l'Adrar des Iforas au Mali, et un grand nombre d'ailés matures qui avaient déjà pondu ont été découverts dans le bassin de Bouressa dans le nord-est de l'Adrar des Iforas. En novembre, nombre des populations qui se trouvaient dans le Tamesna et dans le sud, le sud-ouest et l'ouest de l'Adrar des Iforas étaient parties, mais il y avait des populations très denses d'ailés immatures dans le nord de l'Adrar des Iforas, et une reproduction très dense (constituant une troisième génération) ainsi que des ailés immatures ont été signalés dans le Timétrine.

On n'a pas fait grand chose pour combattre ces infestations avant octobre et l'on a estimé ultérieurement que 20 pour cent seulement des infestations avaient été traitées.

4. Seul un petit nombre d'ailés ont été découverts au début de 1981. En juin, des pluies modérées à abondantes ont été enregistrées dans le sud-est et le nord de l'Adrar des Iforas. Des ailés matures ont été découverts en plusieurs points, à raison de 50 au maximum par hectare, et quelques larves vertes des deuxième et troisième stades ont été aperçues à Ifaghalal (1832N/0026E) et Agulelal (1845N/0225E), mélangées avec des sauterelles. Le 10 juin, on a noté des ailés immatures perchés sur des arbres dans l'oued Edjedem (2040N/0125E), à raison de 400/ha. Leur comportement donnait à penser qu'il s'agissait d'immigrants. Les deux premières décades de juillet ont généralement été sèches, mais il y a eu des pluies modérées durant la troisième décade. Des larves des premier au troisième stades ont été découvertes dans les oueds Tin Biden (1925N/0220E) et Tihidjeren (1949N/0018E) avec des sauterelles, à raison de 1-2 au m². Il y avait des ailés dans le sud-est de l'Adrar des Iforas, mais en populations moins denses qu'en juin. En août, les conditions étaient favorables à la reproduction dans le nord-ouest de l'Adrar et dans le Tilemsi, mais le temps était plus sec ailleurs. Des traitements ont été exécutés contre des larves et des ailés sur 300 ha dans l'oued Tadeloc (1937N/0158E) et dans le nord de l'Adrar contre des ailés matures à raison de 10-500 à l'hectare et contre des larves solitaricolores à raison de 500-2500 à l'hectare sur 2 000 hectares dans l'oued Irharhar (2014N/0158E). Des ailés immatures (10-15 000 à l'hectare) et des larves (500-5 000 à l'hectare) ont été découverts avec des Locusta et des Oedaleus dans le bassin de Bouressa.

5. Au Niger, il y a aussi eu des pluies abondantes en juin et août et en septembre dans le Tamesna, ainsi qu'en octobre dans l'Air. Seuls des ailés épars ont été signalés jusqu'en août, mais des ailés matures, en train de s'accoupler et pondants, à raison de 150 au maximum à l'hectare, ont été notés sur de vastes superficies dans le Tamesna, durant la deuxième décade de septembre. Le 2 octobre, le poste militaire d'Assamaka (1920N/0541E) a signalé la présence de criquets et une prospection a permis d'établir que des ailés matures étaient présents dans presque tous les oueds entre 1805N et 1854N et 0505E et 0703E, à raison de 2 500-100 000 à l'hectare. La plupart étaient jaunes et il s'agissait presque certainement d'immigrants venus probablement du Tamesna malien, mais certains probablement nés sur place étaient brun-gris. Il y avait aussi un grand nombre de larves de tous les stades, et de jeunes ailés ont commencé à apparaître le 18 octobre. Au cours des traitements aériens effectués du 6 au 19 octobre, 63 080 hectares ont été traités avec plus de 17 000 litres d'insecticides et des traitements terrestres ont été exécutés sur 8 500 hectares supplémentaires. Des infestations plus petites ont aussi été combattues dans l'Air. Les traitements contre les larves et les ailés se sont poursuivis en novembre. Malgré quelques migrations vers l'ouest, il y avait des insectes morts et mourants sur de vastes étendues, et la densité était tombée à moins d'un criquet à l'hectare en décembre.

6. Au début de 1981, la situation est restée calme. Les 14 et 15 juin, une forte remontée du front intertropical le long de l'axe Kano-Agades a provoqué une circulation cyclonique dans la région d'Agades et un temps orageux. Après le 15 juin, la remontée du FIT sur le Niger s'est poursuivie avec des pointes exceptionnelles jusqu'à 21°N. Les régions d'Agades et d'Iferouane ont enregistré plus de 40 mm de pluie durant la deuxième décade. En juillet, des larves ont été observées à 25 km à l'est d'Abangharit, à des densités allant jusqu'à une au mètre carré. Des traitements ont commencé le 30 juillet contre des larves des troisième au cinquième stades et de jeunes ailés. En août, il a de nouveau plu abondamment dans l'Air durant la troisième décade, et les conditions sont devenues favorables à la reproduction dans l'ouest de l'Air, mais il n'y avait que très peu de criquets tandis qu'il n'y en avait plus dans le Tamesna.

7. En Mauritanie, une équipe de prospection terrestre (novembre-décembre 1980) a appris que des ailés avaient atteint les Aftouts de Faye le 10 octobre et commencé à pondre dans cette région. Plusieurs essaims ont été signalés jusqu'au 28 novembre. L'équipe a trouvé en plusieurs endroits des bandes de larves des deuxième au cinquième stades et aussi de

jeunes ailés dans la même zone, ainsi que quelques ailés matures qui avaient déjà pondu. Quelques ailés subsistaient en janvier dans la région de Tidjikja. D'importantes masses d'air polaire sont arrivées durant la première quinzaine de février et leur rencontre avec les vents chauds et humides du sud-ouest a donné naissance à une importante nébulosité s'étendant du Maroc et de l'ouest du Sahara jusqu'en Gambie. Des précipitations abondantes sont tombées sur le nord de la Mauritanie et l'ouest du Sahara (Segueit-al-Hamra et Adrar Soutouf). Al Afoun a enregistré 38 mm et Smara 32 mm, et le guide d'Atar a signalé que des nomades se dirigeaient vers le nord pour profiter des bons pâturages dans le nord de la Mauritanie et l'ouest du Sahara. Un essaim a été signalé à Al Afoun le 25 janvier et une reproduction grégaire a probablement eu lieu dans ces zones septentrionales. Un essaim a été aperçu au nord-est de Tidjikja le 16 mars et un autre près de Tichit le 4 avril. Des pluies clairsemées sont tombées sur le centre-ouest (Tidjikja et Atar) et l'est du Hodh (Nema) durant les deux dernières décades de juillet, et les conditions sont devenues favorables à la reproduction dans le triangle Atar-Boutilimit-Tidjikja. En août, on a découvert des ailés isolés en train de s'accoupler.

8. Aucun rapport n'est parvenu du Tchad.
Afrique du Nord-Ouest

9. Suite aux rapports de l'OCLALAV signalant une reprise d'activité acridienne au Mali et au Niger, des prospections terrestres exécutées aux confins sud de l'Algérie au début d'octobre 1980 ont révélé la présence de nombreuses zones infestées par des bandes de larves de tous les stades et par des ailés immatures et matures (densité jusqu'à 70 000 à l'hectare) dans une zone délimitée par 18°58'N-19°24'N et 03°41'E-04°04'E. Trois équipes terrestres ont appliqué du malathion 20 pour cent avec des pulvérisateurs montés sur l'échappement, sur une superficie totale de 6 709 ha. Les résultats ont été bons contre les larves mais moins bons contre les ailés. Cent autres hectares ont été traités au début de novembre. Cette infestation avait certainement pour origine le nord-est du Mali, où un grand nombre d'ailés de la première génération avaient été signalés en août.

10. Au début de novembre, on a constaté qu'un nombre considérable d'ailés émigraient vers le nord à travers le sud et le centre de l'Algérie et que certains avaient atteint le sud du Maroc. Cinquante ailés ont été capturés à Errachidea (31°57'N/04°27'W) le 6 novembre et, selon des signalisations non confirmées, des essaims ont été observés à Ghardaia (32°30'N/03°37'E) le 8 novembre. La migration s'étendait manifestement sur un plus large front car on a trouvé, à la fin de novembre, des ailés perchés sur des arbres dans l'oued Arrikine (24°31'N/10°34'E) sur une superficie de 100 hectares. Ils ont été éliminés au début de décembre. On a aussi découvert des larves dans l'oued Ider (21°35'N/02°51'E) au début de novembre.

11. Les pluies de novembre 1980 et, à un moindre degré celles de janvier et février 1981, ont créé des conditions favorables à la concentration et à la reproduction dans le centre de l'Algérie et en particulier autour du plateau de Tademaït. Au début de mars, des ailés ont commencé à se concentrer, à atteindre la maturité sexuelle et à pondre, et des traitements avec des pulvérisateurs montés sur l'échappement ont commencé le 19 mars. La densité de ces populations allait jusqu'à 15 000 à l'hectare. Quelque 2 000 hectares ont été traités en mars, surtout au nord-est du plateau de Tademaït. Les éclosions ont commencé au début d'avril et des traitements ont été entrepris contre des larves sur 933 hectares et des ailés sur 1 139 hectares. Il n'a pas plu dans l'aire de rémission de l'Afrique du Nord-Ouest en avril, ce qui a réduit considérablement la superficie se prêtant à la reproduction. Les traitements anti-larvaires se sont poursuivis au début de mai, sur 283 hectares supplémentaires. Au milieu de juin, il y a eu des signalisations non confirmées de groupes d'ailés dans les régions de Timimoun, de Béchar et de l'Adrar, mais des équipes de prospection envoyées sur place n'en ont pas trouvé trace. Entre le 18 et le 25 juin, le centre de l'Algérie a reçu des pluies anormalement abondantes (50 mm à Tamanrasset et 20 mm à Laghouat). Des opérations de lutte ont été entreprises contre des bandes de larves et des adultes dans plusieurs localités du SE Ahagar, Ahnet et Mouydir en septembre.

12. Après l'afflux d'ailés enregistrés dans le sud du Maroc en novembre 1980, seuls des criquets isolés ont été aperçus en décembre, et on n'en a plus signalés depuis.

13. En Libye, on a aperçu un groupe de criquets dans la région de Nalud au début de mars, mais on n'a pas signalé de reproduction ni d'ailés par la suite. Aucun criquet n'a été signalé en Tunisie.

Afrique orientale

14. Au Soudan, seules des larves isolées ont été signalées en 1980 dans l'aire de reproduction estivale, mais le nombre des ailés a commencé à augmenter sur la côte de la mer Rouge en septembre. Des larves isolées ont été découvertes en octobre dans le delta du Tokar et en novembre il y avait des groupes de larves à tous les stades, dont la couleur allait du vert au noir et au jaune, ainsi que de jeunes ailés et des ailés à des stades de maturité divers. Des traitements ont été entrepris avec des appâts à base de HCH et de la poudre de HCH. En décembre, des groupes de larves et d'ailés matures en densité allant jusqu'à 12 060 à l'hectare se sont maintenus dans le delta du Tokar, sur une superficie totale de 18 140 ha, et des bandes de larves du premier stade ont fait leur apparition le 23 décembre. Dans le secteur nord de la mer Rouge, des bandes de larves des deuxième au quatrième stades ont été découvertes sur une superficie de 800 ha, leurs parents étant sans doute arrivés en novembre. En janvier 1981, des groupes d'ailés immatures et matures et des bandes de larves du premier stade ont été notés dans le delta du Tokar et, dans le secteur nord, un essaim immature de 160 ha s'est posé le 22 janvier à Jebel Hadarab (2201N/3647E). Des groupes d'ailés immatures (densité jusqu'à 13420 à l'ha) ont aussi été découverts sur 600 ha à Khor Haddai (2148N/3645E), ainsi qu'entre Jebel Hadarab et Khor Kwareitri (2205N/3645E) (densité jusqu'à 36 000 à l'ha). Des bandes de larves des premier au quatrième stades ont été notées en six endroits, et des traitements aériens et terrestres ont été entrepris avec d'excellents résultats. Le 9 février, un essaim immature mesurant 600 ha s'est posé à Khor Mekrik (2151N/3637E) et un essaim immature peu dense, mesurant 1 200 ha, s'est posé le 21 février à Khor Safiya (2127N/3612E). Il y avait aussi des groupes d'ailés immatures à raison de 900-1200 à l'ha sur 2 080 ha, ainsi que des bandes larvaires et des groupes de larves et de jeunes ailés sur 2 815 ha. Plus de 12 600 litres de Fenitrothion ULV ont été appliqués en traitements aériens, sur une superficie de 29570 ha. Les traitements terrestres se sont poursuivis, avec de bons résultats. Le premier mars, un essaim immature peu dense mesurant 800 ha s'est posé à Khor Aglihok (2207N/3637E) et des groupes d'ailés immatures ont été notés en onze points du secteur nord. Il ne restait que quelques larves. Les traitements se sont poursuivis pendant tout le mois de mars et en avril.

15. En mai 1981, des ailés solitaires ont été découverts en plusieurs points le long de la rive occidentale du fleuve Atbara, dans la province du Nil. On n'a pas signalé de reproduction dans l'aire de reproduction estivale ni aucun autre ailé.

16. En Ethiopie, un ailé a été capturé à Asmara le 25 juin 1981.

17. En Somalie, six ailés ont été découverts en décembre 1980 dans le nord des plaines côtières et pré-côtières. Des précipitations étendues ont été enregistrées entre mars et mai dans le nord-ouest de la Somalie, l'est de l'Ethiopie et la dépression des Danakils. Le 7 juillet, un voyageur a signalé la présence de criquets épars entre Silil (1059N/4326E) et Garisa (1036N/4327E) et une équipe de prospection a compté le 17 juillet 1 459 criquets sur un parcours en véhicule de 12 km, dans la même zone. Des ailés épars ont aussi été aperçus les 21-23 juillet entre Bulhar et Sabawanak (1030N/4407E). D'autres ailés dispersés ont été repérés entre Garisa et Bulhar durant la deuxième semaine d'août; ils comprenaient de vieux criquets jaunes et des individus plus jeunes, de couleur brun-grisâtre. Un essaim a été signalé le 24 août à 60 km à l'est de Las Khoreh, mais une équipe de prospection terrestre n'a trouvé que des criquets arboricoles.

18. Il n'y a pas eu de rapports de Djibouti, du Kenya, de Tanzanie, ni de l'Ouganda.

Proche-Orient

19. Dans le royaume d'Arabie saoudite, les précipitations ont été bonnes sur les monts du Hedjaz et de l'Asir et sur une grande partie du nord-ouest du pays en octobre 1980, mais seuls quelques individus isolés ont été aperçus au cours de prospections menées entre Djeddah et Jizan. A partir du 3 novembre, des précipitations abondantes ont à nouveau été enregistrées dans les régions de Djeddah, la Mecque et Taïf dans le nord-ouest du pays et le long

de la Tihama, où les conditions sont devenues favorables à la reproduction. On a noté les signes d'un afflux de criquets sur un vaste front en novembre; ils venaient peut-être des aires de reproduction estivale du Soudan et constituaient une expansion de la migration qui avait amené des ailés dans le secteur nord de la côte soudanaise de la mer Rouge. Le 6 novembre, des ailés -en population estimée plus tard à 100-150 à l'ha- ont été aperçus à la lumière à Rabigh et des ailés prématures (densité 150 à l'ha) ont été notés durant la même période près de Djeddah. Le 19 novembre, des ailés prématures ont été repérés sur 36 km² à Yenbo El Nakhl; 90 ont été capturés et ils ont commencé à s'accoupler le 23 novembre. Des adultes ont aussi été découverts en trois points de la Tihama (Qunfidah), à raison de 50-150 à l'ha. En décembre, des pluies étendues se sont à nouveau abattues sur le nord et le centre du pays, ainsi que le long de la Tihama méridionale. Des ailés épars ont été découverts sur la Tihama (Qunfidah), ainsi que dans deux oueds aux environs d'Um Lejj. Il y a eu des pluies étendues en janvier 1981, spécialement dans le secteur nord-ouest où les conditions sont devenues très favorables à la reproduction. On a découvert autour de Yenbo un petit nombre de larves des premier et deuxième stades et des ailés matures et des ailés épars ont été signalés en plusieurs points de la Tihama (Qunfidah).

20. Le 25 février, trois essaims matures, mesurant chacun 2,5 km², ont été signalés dans la région d'Um Lejj, durant une période de vents du sud, ce qui donne à penser qu'ils s'étaient échappés des aires de reproduction du secteur nord de la côte soudanaise de la mer Rouge. Les essaims se sont fragmentés et ont pondu sur une superficie de 900 km² environ. Des traitements ont été immédiatement entrepris avec des appâts à base de HCH. Les éclosions ont commencé le 19 mars. Au total, 4 867 groupes de larves à tous les stades avaient été mis hors d'état de nuire en avril. On a continué à trouver un petit nombre d'ailés dans la Tihama (Qunfidah et Jizan) entre février et avril.

21. Le 20 mai, des ailés et des larves à tous les stades ont été notés dans des cultures, à raison de 4 000 à l'ha, sur une superficie de 25 km², à Judeidah (2612N/3720E). Des traitements ont été entrepris avec du malathion 96 pour cent appliqué au moyen de pulvérisateurs montés sur l'échappement. Le 3 juin, une autre infestation de groupes de larves à des stades avancés, de jeunes ailés et d'ailés à raison de 600 à l'ha a été découverte sur 100 km² à Shamli (2648N/4014E). Cette zone a aussi été nettoyée au 15 juin. Un petit nombre d'ailés -contre lesquels des traitements ont été exécutés- ont aussi été signalés en mai dans les régions de Yenbo, Taima, Bal Joreishi et Jizan et en juin dans celle de Jizan.

22. Dans la République arabe du Yémen, un petit nombre d'ailés ont été notés dans l'oued Hayran en octobre et en novembre et aux environs de Zuhrah à la fin novembre. Ces populations ont ensuite disparu. Deux ailés ont été repérés dans l'ouest Siham à la fin de février. Des essaims ont été signalés en avril-mai, mais il s'agissait en fait de criquets arboricoles. En juillet, des criquets pèlerins adultes, à raison de 10 par buisson, ont été découverts avec des criquets arboricoles près de Zuhrah, sur une distance de 3 km environ, mais la densité des populations est tombée à 3 au km en août.

23. Dans la République démocratique populaire du Yémen, seul un petit nombre d'ailés ont été signalés pendant la plus grande partie de la période considérée. Entre octobre et mars, ces populations étaient confinées aux plaines côtières, à l'ouest d'Aden. En mars, il y a eu des pluies abondantes et étendues et de nombreux oueds ont débordé. En avril, des populations peu denses d'ailés ont été découvertes dans la région de Dathinah (1402N/4615E). Une équipe de prospection a trouvé le 25 mai une population d'ailés dans la ferme d'Al Wahood, dans la région de Al Lajafah (1450N/4630E), dans l'oued Markhah. Cette population a persisté en juin mais a disparu en juillet, ayant apparemment émigré vers l'oued Duan (1530N/4820E) où une population analogue a été signalée par un éclaireur le 30 juillet.

24. Les criquets isolés gris et jaunes signalés au-dessus du golfe d'Aden par un navire le 29 juillet étaient des Locusta, Catantops, Anacridium et Cyrtacanthacris. Un autre navire a aussi signalé un essaim à une cinquantaine de kilomètres au sud de Mukalla le 5 août. Des équipes terrestres envoyées dans la région située à l'est de Mukalla les 6-8 août n'ont pu trouver aucune trace de criquets pèlerins. Des criquets ont été toutefois signalés le

22 août dans la région de Raydaah (1508N/4935E).

25. En Egypte, des criquets épars ont été aperçus en octobre et en novembre dans les régions d'Abu-Simbel, d'Abu-Hamad et de l'oued Di-ib, dans le désert sud-oriental. Des ailés ont subsisté dans les régions d'Abraq (2324N/3447E) et de l'oued Di-ib sur une superficie de 50 km², à raison de 7 au km². En janvier, des ailés matures et des groupes clairsemés de larves ont été découverts dans l'oued Di-ib, où les conditions écologiques étaient favorables à la reproduction. Des prospections conjointes ont été exécutées en février et en mars avec des équipes soudanaises dans les zones frontalières, mais aucun criquet n'a été découvert, et il n'y a pas eu par la suite de signalisation de criquets.

26. Aucun criquet n'a été signalé ailleurs dans la région du Proche-Orient.

Asie du Sud-Ouest

27. En Iran, la population de criquets signalée près de Zabol en septembre 1980 était composée en fait de sauterelles. On n'a pas signalé de criquets pèlerins en 1981.

28. Au Pakistan, aucun criquet n'a été signalé d'octobre 1980 jusqu'à la deuxième quinzaine de février 1981, époque où cinq ailés ont été notés dans les régions côtières du Baluchistan et dans le district de Las Bela. Un petit nombre d'ailés a aussi été aperçu dans le Baluchistan à la fin d'avril et en mai. En juillet, des pluies abondantes et étendues se sont abattues sur les déserts du Cholistan et du Nara, et des ailés épars, en densité maximum de 3 000 au km², ont été signalés en 13 points des déserts du Sukkur, du Cholistan, du Nara et du Tharparkar, ainsi que dans le district de Las Bela. Il a de nouveau plu abondamment durant la deuxième semaine d'août et des ailés ont été signalés en deux points du district de Rahimyar Khan.

29. En Inde, seuls des ailés épars ont été signalés pendant toute la période considérée. Les densités maximums étaient de 150 au km² en octobre, 300 en novembre, 100 en décembre, 0 en janvier, 37,5 en février, 50 en mars, 350 en avril, 0 en mai et 25 en juin. Durant la deuxième quinzaine de juillet, il a beaucoup plu dans certaines parties du Rajasthan et le nombre des criquets a sensiblement augmenté. Des criquets ont été signalés en 56 points des districts de Bikaner, Churu, Barmer, Jaisalmer, Jodhpur et Sri Ganganagar (Rajasthan) et du district de Banaskantha (Gujarat), en densité maximum de 1 125 au km². Il y a eu à nouveau des précipitations éparses durant la première quinzaine d'août, époque où des ailés (densité maximum de 2 625 au km²) ont été signalés en 7 points des districts de Barmer, (Gujarat). Durant la deuxième quinzaine d'août, des ailés disséminés ont été signalés en 11 points du district de Jaisalmer et 8 points du district de Bikaner. On a trouvé 14 larves des premier au cinquième stades.

30. Aucun criquet n'a été signalé en Afghanistan.

PREVISIONS JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1981

31. Les précipitations ont été généralement supérieures à la moyenne dans les aires de reproduction estivale de l'Inde et du Pakistan, ainsi que dans certaines parties du Soudan, du Niger, du Mali et de la Mauritanie. La densité des populations d'ailés qui ont atteint les aires de reproduction estivale est faible et des reproductions n'ont été signalées qu'au Mali, au Niger, en Algérie et en Inde. Il est toutefois probable que des criquets se sont reproduits dans d'autres zones. Les populations les plus importantes se trouvaient au Tamesna (Niger) et dans l'Adrar des Iforas (Mali) où des traitements ont été exécutés en juillet et août respectivement. Il se peut qu'un petit nombre de bandes larvaires et de petits essaims se forment dans ces zones. Les criquets qui pourraient s'en échapper se dirigeront probablement vers le nord et le nord-ouest durant la deuxième moitié d'octobre et la première moitié de novembre et atteindront l'ouest de la Lybie, l'est, le centre et l'ouest de l'Algérie, le sud du Maroc et peut-être le nord de la Mauritanie et le Sahara occidental. Une reproduction est presque certainement en cours dans l'intérieur du Soudan et peut-être

dans l'ouest des plaines du nord de l'Ethiopie, et un nombre croissant d'ailés atteindront la côte de la mer Rouge en octobre et commenceront à s'y reproduire. Quelques-uns pourraient traverser la mer Rouge et gagner la Tihama saoudienne et yéménite. Des immigrants venus des aires de reproduction indo-pakistanaise atteindront le Baluchistan pakistanais et peut-être le sud-est de l'Iran.

32. En Afrique de l'Ouest, la reproduction continuera dans l'Adrar des Iforas (Mali) et pourrait s'étendre à la vallée du Tilemsi et au Tamesna en septembre et au début d'octobre. Quelques bandes larvaires peuvent se former dans ces zones et donner naissance à de petits essaims si elles ne sont pas combattues. La plupart des survivants aux traitements vont probablement émigrer vers le nord et le nord-ouest et pénétrer en Afrique du Nord-Ouest, mais certains vont sans doute rester au Mali. Au Niger, les conditions sont favorables à la reproduction dans l'ouest de l'Aïr et, bien qu'aux dernières nouvelles il n'y ait pas de criquets ni dans l'Aïr ni dans le Tamesna, on ne saurait exclure la possibilité d'une immigration à partir de l'ouest, comme en 1980, suivie d'une reproduction réussie. Une reproduction est presque certainement en cours dans le centre de la Mauritanie et pourrait donner naissance à quelques groupes et même à des bandes de larves à partir de la fin septembre. Des ailés pourraient aussi atteindre le nord de la Mauritanie et l'ouest du Sahara en octobre et novembre.

33. En Afrique du Nord-Ouest, la reproduction est en cours en Algérie centrale et méridionale. Les ailés issus de cette reproduction seront augmentés par ceux produits dans les zones adjacentes du Mali et du Niger et ils gagneront l'ouest de la Libye, l'est, le centre et l'ouest de l'Algérie et peut-être le sud du Maroc à la fin d'octobre et durant la première quinzaine de novembre, surtout de nuit. Cette invasion sera de plus faible ampleur qu'en 1980.

34. En Afrique de l'Est, une reproduction est presque certainement en cours dans l'intérieur du Soudan et peut-être dans l'ouest des plaines du nord de l'Ethiopie. Les adultes qui en seront issus gagneront les plaines côtières soudanaises de la mer Rouge et le nord de l'Ethiopie et ils se concentreront dans des zones telles que le delta du Tokar qui ont été inondées à la suite des pluies estivales tombées sur les montagnes ou par les premières pluies hivernales. La reproduction commencera en septembre ou octobre et aboutira probablement à la formation de groupes de larves et même de quelques petites bandes. Une reproduction de plus faible ampleur peut avoir lieu dans les plaines côtières et pré-côtières du nord de la Somalie, jusqu'à la vallée du Nogal au sud. Il se peut qu'un nombre considérable d'ailés venant du sud de l'Arabie atteigne les plaines côtières en novembre.

35. Au Proche-Orient, le nombre des ailés va probablement augmenter dans la Tihama saoudienne à partir d'octobre, avec l'apport d'immigrants venus de l'intérieur de l'Arabie et peut-être du Soudan. Ces criquets tendront à se concentrer dans les zones où les pluies estivales tombées sur les montagnes ou les premières pluies hivernales auront causé des inondations. La reproduction va probablement commencer en octobre mais elle sera vraisemblablement réduite. Un petit nombre d'ailés subsistera dans la Tihama (République arabe du Yémen) et une reproduction de faible importance aura sans doute lieu dans les zones qui ont été récemment inondées ou qui ont reçu des pluies hivernales. Si l'essaim signalé par un bateau le 5 août est vraiment composé de criquets pèlerins, une reproduction est peut-être en cours dans l'est de la République démocratique populaire du Yémen ou dans le sud de l'Oman, peut-être sur une échelle suffisante pour donner naissance à quelques petits essaims. Ceux-ci émigreront sans doute vers le sud-ouest, gagnant les côtes occidentales de la République démocratique populaire du Yémen en novembre, où une reproduction pourrait commencer. Un petit nombre d'ailés venant de l'est pourraient atteindre l'Oman et les Emirats arabes unis vers la fin d'octobre ou le début de novembre, et un petit nombre d'ailés pourraient aussi atteindre le désert sud-oriental égyptien à la fin d'octobre ou en novembre.

36. En Asie du Sud-Ouest, une reproduction éparse est probablement en cours sur une vaste superficie dans les aires de reproduction estivale du Pakistan et de l'Inde. Une deuxième génération pourrait apparaître dans certaines zones, ce qui pourrait donner naissance à quelques groupes de larves et même à de petites bandes en octobre et au début de novembre. La plupart des ailés émigreront probablement en novembre vers l'ouest en direction des côtes du Baluchistan et quelques-uns pourraient atteindre le sud-est de l'Iran mais sans doute en petit nombre.

MESURES ANTI-ACRIDIENNES PRISES PAR DIVERS PAYS ET
ORGANISATIONS REGIONALES, OCTOBRE 1980 - SEPTEMBRE 1981

Pays Localité	Mois Année	Type d'infes- tation	Superficie in- festée/traitée (km ²)	Insecticide utilisé	Mode d'appli- cation
Mali (par l'OCLALAV)					
Adrar des Iforas, Tamesna Timétrine	Oct-Déc. 1980	Groupes et bandes de larves, groupes et essaims d'ailés	640	7955 l diel- drine 5% 300 l feni- trothion 96%	Terrestre
Adrar des Iforas	Août-Sept. 1981	Groupes de larves et d'ailés	19	1070 l diel- drine 5%	Terrestre
Niger (par le Service de protection des végétaux du Niger et l'OCLALAV)					
Tamesna, Air	Oct-Nov 80	Groupes et bandes de larves, groupes d'ailés	873	9280 l diel- drine 5% 8520 l diel- drine 25% 6275 l feni- trothion 96%	Terrestre et aérien
Tamesna (par l'OCLALAV)	Juillet 81	Groupes de larves et d'ailés	3	250 l diel- drine 5%	
Algérie					
Tamesna	Oct-Nov 1980	Bandes larvaires, groupes d'ailés	69,2	4282 l mala- thion 20%	Terrestre
Tassili-n- Ajjer	Déc. 1980	Ailés	1	?	
Tademait	Mars-Mai 1981	Bandes larvaires, groupes d'ailés	44	?	Terrestre
SE Ahaggar, Ahmet, Mouydir	Août-Sept. 1981	Groupes d'adultes et de larves	7		Terrestre

Soudan (par la Division de la protection des végétaux du Soudan et le DLOO-EA)

Côte de la mer Rouge	Nov. 80- Avril 81	Essaims, groupes d'ailés, bandes larvaires et groupes de larves	350	12867 l fenitrothion 96% 296000 kg appâts à base de HCH 2700 kg HCH poudre	Terrestre et aérie
----------------------	----------------------	---	-----	---	-----------------------

Arabie saoudite

Um Lejj	Fév-Avril 81	Essaims, groupes de larves	900	7000 l malathion 96% 6000 l dieldrine 20% 2000 l fenitrothion 96%	Terrestre
Judaida	Mai 1981	Groupes de larves et d'ailés	25	4000 kg HCH poudre	Terrestre
Shamli	Juin 1981	Groupes de larves	100		Terrestre

EXAMEN DES POSSIBILITÉS ACQUÉLLES DE LOTTE AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

Pays ou organisation	Insecticides (tonnes/litres x 10 ³)						Pulvérisateurs		Pompes		Véhicules			Aéronefs			Radio Personnel	
	Total en milliers de doses letales	Dieldrine 20 % en équivalent	Permethrin 96 % en équivalent	HR liquide 15 %	HR poudre 25 % en équivalent	HR spots 0,1 %	Autres	sur échappement	manuels	à moteur	Légers	Moyens	Lourds	Avions à ailes fixes, Inté	Avions à ailes fixes, transport	Helicoptères	Technique	General
Cameroun	1272,5	-	28,4	-	195	-	42	-	9	-	1	3	-	-	-	-	15	59
Républ. centrafricaine	800	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	43
Gambie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	1294	0,75	21	25	420	Information non disponible	6	110	99	6	5	6	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	678	6,6	9,9	3	150	Information non disponible	3	10	20	5	2	2	-	-	-	-	-	-
Niger	3820	-	84	40	375	0,8	360	250	150	7	7	3	-	-	-	-	-	-
Sénégal	1802	30	14	-	615	-	10	450	205	10	15	2	-	2	-	-	-	-
Haute-Volta	396	-	5,9	-	200	-	11	100	-	2	16	10	-	6	-	-	-	-
OCLALAV	1662	50	10,3	-	-	-	50	-	-	40	16	10	-	1	-	-	32	150
Algérie	26115	600	600	30	3000	485	20	54	56	27	114	31	15**	3**	-	-	20	50
Libye	2713	25	48	30	60	500	35	15	18	23	-	11	**	-	-	-	4	-
Maroc	4566	4,6	78	-	1664	499	25	2	3	22	-	26	3	-	-	-	-	-
Tunisie	920	-	15	-	400	-	13	67	80	4	2	1	6	-	-	-	-	6
Djibouti	190,5	2,5	2,5	-	40	-	3	5	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-
Ethiopie	1997	20	21,4	12,5	130	-	14	2333	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Senegal	1675,5	19,1	24,1	-	150	Information non disponible	20	700	40	5	40	50	4	2	-	-	15	70
Soudan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tanzanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOORSA	6601,5	76	97,6	201,2	-	3,9	100	-	-	123	-	52	9	3	-	-	71	213
Bahrein	64	-	2	-	16	250	-	32	2	8	8	8	8	8	-	-	10	16
Egypte	193,7	3	2	5	-	-	5	50	8	30	40	40	10	10	*	-	90	300
Irak	98	2	-	-	-	-	20	1000	40	50	10	10	10	**	**	-	50	100
Israël	20	-	-	5	-	-	2	10	-	10	-	1	**	**	-	-	**	**
Jordanie	62,5	2,5	-	-	-	-	-	30	2	8	2	2	-	-	-	-	15	50
Koweït	366,3	13	-	-	59	-	-	32	15	3	7	7	-	-	-	-	33	120
Liban	88	-	-	12	6	-	14	14	9	5	-	-	-	-	-	-	22	20
Oman	249,2	1	5,5	-	6	-	4	125	-	4	-	-	-	-	-	-	12	160
Qatar	100	4	22,5	-	225	-	80	80	142	120	-	15	8	8	-	-	10	119
Arabie saoudite	5407	150	4	-	400	-	75	256	230	204	-	10	8	2	-	-	4	15
Syrie	452	4,2	-	9,5	3	-	13	10	8	17	-	-	-	-	-	-	3	14
Emirats arabes unis	603,7	20	5	1	170	-	15	133	136	8	16	2	-	-	-	-	3	11
Yémen, Rép. arabe du	1833	58	4	9	88	-	80	46	8	8	-	-	-	-	-	-	64	45
Yémen, Rép. dém. pop.	832,6	23	23	-	-	-	22	30	1	21	2	10	-	-	-	-	64	45
Afghanistan	-	15	23	-	-	-	10	50	100	1	2	2	-	-	-	-	123	140
Inde	2359	-	-	35	1370,3	-	40	6057	187	109	9	9	32	32	3	70	42	50
Iran	607,1	-	-	10	8	-	32	15	3	66	-	16	35	35	-	-	42	50
Pakistan	13751	150,8	240,2	60,6	182,1	108,7	64	146	3	95	-	16	22	22	-	-	164	330

** Disponibles si nécessaire. peuvent être perdus.

SIGNALISATION ET PREVISION

Situation actuelle

Les mesures suivantes ont été prises conformément aux recommandations formulées par le DLCC à sa vingt-quatrième session (novembre 1980):

- plusieurs pays/organisations et commissions régionales, notamment l'Inde et l'OLCF-EA, ont envoyé régulièrement tous les 10 ou 15 jours de brefs rapports sur la situation acridienne, par télex ou par l'intermédiaire des bureaux de la FAO, tandis que d'autres, parmi lesquels le Royaume d'Arabie saoudite, le Soudan, la République démocratique populaire du Yémen et la Commission régionale pour l'Afrique du Nord-Ouest, ont envoyé des télégrammes pour signaler les faits nouveaux importants;
- des messages par télex ou des télégrammes ont été envoyés par les services du siège à toutes les organisations et commissions régionales durant la première semaine de chaque mois;
- l'impression et la diffusion du résumé et des prévisions mensuels ont été accélérées
- les résumés mensuels de l'OCLALAV ont été traduits en anglais et envoyés aux pays anglophones.

La Belgique a informé la FAO qu'elle désirait apporter sa contribution au service de signalisation et de prévision en fournissant les services d'un spécialiste de la météorologie synoptique. On espère que celui-ci sera bientôt nommé.

Après une interruption de près de deux ans, le service aura à nouveau accès aux images et aux données numériques en temps presque réel de Meteosat, à partir de décembre 1981 (voir document de travail AGP:LCC/81/7).

Dans le domaine fondamental des télécommunications, les mesures suivantes ont été prises:

- un cours régional de formation sur le fonctionnement et l'entretien du matériel radio a été organisé à Sana et Hodeida (République arabe du Yémen) pour 17 participants de la région du Proche-Orient;
- des cours de formation aux radio-communications ont été organisés à Bikaner (Inde), à Tunis (Tunisie) et au Caire (Egypte) pour le personnel des services nationaux de lutte anti-acridienne et de protection des plantes;

- un émetteur-récepteur a été installé au Bureau de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, à Alger. Il servira à communiquer avec les unités nationales des pays membres;
- une demande a été faite pour utiliser au siège un émetteur-récepteur employant les mêmes fréquences que celles qui sont utilisées par l'OCLALAV et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest;
- une assistance technique a été fournie à l'OICMA, au Cameroun et au Tchad, pour renforcer les télécommunications dans l'aire grégarigène du criquet migrateur africain, dans la région du lac Tchad;
- dans le cadre du programme d'action pour l'amélioration de la protection des végétaux, une enquête a été faite pour déterminer les besoins en matière de télécommunications des pays du centre et du sud de l'Afrique exposés aux invasions et aux infestations de chenilles légionnaires africaines. Cette enquête est une étape préliminaire en vue de l'extension à l'Afrique centrale et australe du service de signalisation et de prévision des infestations de chenilles légionnaires, dont le siège se trouve à Muguga (Kenya).

Les activités envisagées comprennent:

- des cours nationaux de formation en matière de radio-communications en Inde et au Pakistan.

Des demandes de cours de formation en matière de radio-communications ont été reçues du Soudan, de la Somalie et de la région du Proche-Orient, ainsi que des demandes de missions d'assistance technique pour l'Arabie saoudite, la Jordanie, les Etats du golfe, la République arabe du Yémen et la République démocratique populaire du Yémen.

PROJET FAO DE DEVELOPPEMENT DES APPLICATIONS DE LA TELEDETECTION
AUX OPERATIONS DE PROSPECTION ET DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

(INT/79/902)

1. INTRODUCTION

Les activités et les résultats de la Phase I de ce projet, entrepris en octobre 1979 avec l'aide financière de l'USAID, ont été examinés lors de la vingt-quatrième session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, tenue à Rome du 3 au 7 novembre 1980. Le Comité a très fortement recommandé de poursuivre ce projet et a entièrement approuvé les propositions de la FAO relatives à la Phase II. Les propositions concernant la Phase II pour 1981/82 ont été soumises à l'USAID. En attendant de savoir si l'USAID décidera de continuer à financer ce programme, le PNUD a accepté de financer les activités prévues en 1981, dans le cadre du Programme d'action FAO/PNUD pour l'amélioration de la protection des végétaux. Une somme de 187 000 dollars a été allouée au projet pour assurer la poursuite des activités jusqu'à la mise en oeuvre de la Phase II.

2. LISTE SOMMAIRE DES ACTIVITES ENTREPRISES EN 1981

Dans le prolongement de la phase I et à la lumière de l'expérience acquise durant cette période, les activités suivantes ont été entreprises :

- mise en place d'un élément du projet en Afrique orientale, avec le concours de l'OLCP-EA. Les activités suivantes ont été entreprises durant cette période :
 - formation à la télédétection pour le personnel de l'OLCP-EA, à Hyderabad (Inde) et à Nairobi (Kenya).
 - rassemblement/analyse de données pour l'élaboration de techniques de surveillance des précipitations et de la végétation; choix de sites expérimentaux dans le nord du Kenya, ainsi que dans le nord et le sud de la Somalie.
 - mise au point de logiciel pour la surveillance automatisée de la végétation/eau libre superficielle, à l'aide de données numériques Landsat.
 - programme de travaux sur le terrain pour des études de corrélation.
 - établissement de relations avec des organismes susceptibles d'apporter leur concours pour l'acquisition/analyse de données écologiques destinées aux futurs programmes de surveillance opérationnelle en Afrique de l'Est (par exemple "Kenya Meteorological Department", ECOSYSTEMS Ltd.).

- mise en place d'un élément du projet en Afrique de l'Ouest, avec le concours de l'OCLALAV :
 - acquisition régulière de données Landsat MSS et NOAA-AVHRR couvrant les zones de reproduction particulièrement fréquente dans le sud algérien, le nord du Mali/Niger, durant la période juin-octobre 1981, pour l'expérimentation opérationnelle de la technique de surveillance automatisée de la végétation.
 - en octobre 1981, organisation d'une prospection conjointe entre l'OCLALAV, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et les responsables du projet, pour mettre les observations faites par satellite en corrélation avec les conditions effectives dans les zones susceptibles d'abriter des populations de criquets pèlerins et pour élaborer les méthodes opérationnelles à utiliser dans un programme de surveillance des conditions écologiques en Afrique de l'Ouest/Nord-Ouest.
- organisation/exécution, par la "National Remote Sensing Agency" (NRSA) à Hyderabad (Inde), du 16 janvier au 6 mars 1981, d'un cours de formation élémentaire et avancée de six semaines en matière de télédétection pour le personnel de l'OLGP-EA et des Départements de la protection des végétaux de l'Inde et du Pakistan.
- développement ultérieur des programmes régionaux/nationaux des laboratoires de télédétection à Alger (Algérie), Jodhpur (Inde) et Karachi (Pakistan), par la formation, par l'acquisition/analyse de données Landsat/NOAA et par des missions sur le terrain.
- expérimentation des programmes logiciels pour la surveillance automatisée de la végétation dans différents environnements de l'aire de rémission et exploitation de ces programmes sur l'ordinateur FAO/IBM au siège de la FAO.
- mise au point de procédés d'acquisition/transmission de données provenant de satellites en vue de la surveillance future en temps réel de vastes superficies dans le cadre d'expériences conjointes avec l'Agence spatiale européenne (ASE), la "US National Aeronautics and Space Administration" (NASA) et la "US National Oceanic and Atmospheric Administration" (NOAA).
- élaboration de méthodes de télécommunication aux niveaux interrégional, régional et national, pour l'acheminement régulier des informations traitées jusqu'aux diverses antennes opérationnelles.

3. SITUATION OPERATIONNELLE

3.1 Techniques et moyens

Durant 1981, on s'est surtout efforcé de rendre opérationnelles les diverses techniques mises au point durant la Phase I. Elles ont fait l'objet d'une expérimentation ultérieure dans divers environnements en 1981.

Il en résulte que les opérations suivantes de télédétection peuvent maintenant être exécutées régulièrement :

- surveillance en temps réel des conditions météorologiques dans l'aire de rémission, en utilisant les images Meteosat-II et/ou TIROS-N/NOAA, ainsi que les observations disponibles auprès des stations météorologiques. Les données provenant de satellites peuvent être utilisées à la fois pour la surveillance qualitative sur une grande échelle des systèmes météorologiques dans l'aire de rémission - y compris l'activité cyclonique dans la mer d'Oman - et pour l'analyse quantitative systématique de la localisation, de l'importance et de l'intensité des précipitations à l'aide de la méthode mise au point pour le projet par M. E.C. Barrett.

- L'Agence spatiale européenne (ASE) a invité les responsables du projet à participer, en qualité d'utilisateurs finals, à une expérience portant sur l'utilisation des satellites de télécommunication pour la transmission ultra rapide en temps réel des données de télédétection obtenues par satellite, de la station réceptrice à l'utilisateur. Dans cette expérience, qui doit commencer le 1er octobre 1981, les responsables du projet auront un accès illimité aux archives de données Meteosat-I et II et, en outre, les données seront disponibles au siège de la FAO le jour même de l'acquisition, soit en reproduction directe soit enregistrée sur bande vidéo.
- Surveillance quantitative automatisée et informatisée de l'évolution de la biomasse végétale dans l'aire de rémission, là où il existe une station de réception des données Landsat, c'est-à-dire Afrique du Nord, nord de la région du Proche-Orient, Emirats Arabes Unis, sud-est de l'Arabie Saoudite, Qatar et Oman et Asie du Sud-Ouest.

L'utilisation à cet effet de la technique de la télédétection permet d'obtenir presque en temps réel des cartes des indices d'activité reproductrice potentielle, avec indication des coordonnées, qui sont basées sur l'importance et l'état de développement de la végétation verte qui se trouve dans une zone déterminée et qui est considérée comme reflétant la quantité d'eau de pluie ou de ruissellement disponible dans le sol. Ces cartes des indices d'activité reproductrice potentielle peuvent être établies à relativement très bon compte dans les cinq jours suivant l'acquisition des données fournies par satellite sur la zone considérée.

La technique, fondée sur le traitement des données multitemporelles Landsat des canaux 7/5, a été expérimentée avec succès pour différents environnements de l'aire de rémission, c'est-à-dire l'environnement ultra-aride/aride de l'Afrique du Nord-Ouest et semi-aride de l'Afrique de l'Est et l'environnement dominé par la mousson dans le nord-ouest de l'Inde.

Les cartes sont préparées de façon que les différentes parties susceptibles d'intéresser les différents utilisateurs puissent être transmises rapidement par télex ou radio pour aider à la préparation des opérations sur le terrain.

Les programmes logiciels pour ces types d'analyses ont été réalisés sur l'ordinateur FAO/IBM à Rome et sur un mini-ordinateur à Nairobi.

- Les laboratoires chargés de traiter, d'analyser et d'interpréter les données de divers types fournies par satellite et les observations ordinaires sur l'environnement sont maintenant pleinement opérationnels. Il y en a un à Alger, pour la région desservie par la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et un autre à Jodhpur (Inde), qui opère au niveau national. Un laboratoire analogue est en voie d'installation à Karachi (Pakistan) et une autre unité de surveillance écologique qui sera chargée de tâches de surveillance régionales et probablement interrégionales en Afrique orientale et au Proche-Orient est envisagée dans le cadre organisationnel de l'OLCP-EA.

L'OCLALAV, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et les responsables du projet exécuteront en octobre 1981 une mission d'étude conjointe pour définir les grandes lignes d'un système de surveillance pour l'Afrique du Nord-Ouest et de l'Ouest.

3.2 Zones couvertes par les données fournies par satellite

Le 19 juin 1981, l'Agence spatiale européenne (ASE) a lancé avec succès le satellite Meteosat-II, avec la fusée française Ariane. Avec Meteosat-II, la couverture à intervalles d'une demi-heure de l'Afrique et du Proche-Orient, par satellite géostationnaire pour l'étude de l'environnement, a été rétablie. Le système d'images de son prédécesseur, Meteosat-I, lancé en novembre 1977, avait commencé à se détraquer en novembre 1979.

Les images et les données numériques de Meteosat-II seront disponibles à la FAO, en temps réel, à partir de décembre 1981, et elles seront fort utiles au système de surveillance du criquet pèlerin. Les images et données des satellites d'étude de l'environnement à orbite polaire NOAA6/7 ne sont disponibles actuellement que pour l'Afrique du Nord et l'Asie du Sud-Ouest, à partir des stations de réception du Centre de météorologie spatiale de Lannion (France) et de la "National Remote Sensing Agency" de Secunderabad, en Inde.

Pour obtenir les données NOAA hors de la zone de réception de ces deux stations, des arrangements ont été passés avec le "National Environmental Satellite Service" du NOAA à Washington D.C., en vue d'acquérir des données NOAA-AVHRR relatives à certaines parties du sud algérien, du nord du Mali et du nord du Niger, durant la période juillet-octobre 1981, dans le dessein d'étudier de très près les possibilités d'utilisation des données AVHRR pour la surveillance de la végétation.

Les premiers essais, entrepris durant la phase I, ont donné des résultats positifs.

La couverture des données Landsat utilisées à des fins opérationnelles est encore limitée actuellement à l'Afrique du Nord, au nord et à l'est du Proche-Orient et à la région de l'Asie du Sud-Ouest, à l'exclusion de l'ouest de l'Iran. Ces données sont recueillies par les stations de réception italienne et indienne.

Cette situation s'améliorera sensiblement en 1982-83 avec le lancement - actuellement prévu pour juin 1982 - de Landsat-D et avec l'installation de stations de réception régionales à Ouagadougou (Haute-Volta) et à Nairobi (Kenya).

4. COUT D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE OPERATIONNEL

En l'absence de données de référence détaillées, il est difficile d'estimer avec précision le coût de fonctionnement d'un système d'alerte rapide et de surveillance de l'environnement fondé en grande partie sur les observations de satellites et couvrant toute l'aire de rémission du criquet pèlerin. En outre, il y aura inévitablement des différences considérables d'une année à l'autre, selon la quantité de données à acquérir, à traiter, à analyser et à diffuser, qui sera elle-même fonction de l'extension et de la durée des pluies saisonnières dans les diverses régions.

A la lumière de l'expérience acquise à ce jour, on peut considérer comme réalistes les estimations annuelles qui sont données ci-après pour un système entièrement opérationnel fournissant presque en temps réel, c'est-à-dire dans les dix jours suivant l'événement, des informations quantitatives sur la pluviométrie et sur la végétation dans l'aire de rémission :

	<u>Dollars EU</u>
1. Personnel (y compris voyages)	130 000
2. Acquisition des données	
- données météorologiques	5 000
- données météorologiques obtenues par satellite	25 000
- données Landsat/NOAA-AVHRR	50 000
	<u>80 000</u>
3. Traitement des données	
- services d'ordinateur	80 000
- services photographiques	10 000
	<u>90 000</u>
4. Diffusion des données	
- télex, téléphone	15 000

5. Dépenses générales de fonctionnement	10 000
6. Equipement	
- investissements initiaux (première année seulement)	100 000
- modernisation annuelle	50 000
- entretien	10 000
	<hr/>
	160 000
7. Fournitures et matériel	15 000
	<hr/>
	15 000
	<hr/>
TOTAL	500 000
	<hr/>

Ces prévisions de dépenses s'appliquent à un système comprenant deux grands centres de traitement des données, l'un à Rome et l'autre à Nairobi, qui fournissent des informations aux laboratoires régionaux et nationaux de télédétection pour l'analyse et la transmission aux antennes opérationnelles.

Le centre de traitement des données de Rome sera étroitement intégré dans le Service central de signalisation et de prévision au siège de la FAO. Les chiffres annuels donnés ci-dessus comprennent des dépenses pour d'autres améliorations, comme l'automatisation de la technique de surveillance des précipitations. Une fois que ces améliorations auront été apportées et compte tenu aussi du fait que le coût du traitement informatisé et le coût des télécommunications diminuent chaque année, on estime qu'un système opérationnel d'information écologique couvrant toute l'aire de rémission pourrait fonctionner avec un budget annuel de 350 000 dollars environ, soit un coût de 0,02 dollar par km² de l'aire de rémission.

5. CONCLUSIONS

A la lumière des diverses activités - mise au point et expérimentation de techniques, développement de l'infrastructure aux niveaux international, régional et national et formation - menées depuis deux ans au titre du projet FAO de développement des applications de la télédétection à la prospection et à la lutte contre le criquet pèlerin, on peut conclure qu'il est parfaitement possible d'appliquer un système opérationnel pour surveiller les conditions écologiques susceptibles d'influer sur le développement des populations de criquet pèlerin dans son aire de rémission.

Des données recueillies par satellite, utilisables pour surveiller la pluviométrie et l'évolution de la végétation, peuvent être obtenues pour la plus grande partie de l'aire de rémission dans les cinq jours environ suivant l'acquisition. Des techniques de traitement des données pour extraire des informations sur la pluviométrie et l'évolution de la biomasse végétale ont été mises au point et expérimentées. On a mis l'accent sur l'informatisation des techniques de traitement et d'analyse des données, étant donné la masse de données brutes à traiter et la nécessité d'avoir des informations objectives se prêtant à des comparaisons multi-temporelles, qui puissent être facilement transmises par des méthodes de télécommunication rapide.

L'utilisation d'un système de surveillance et d'alerte rapide assorti d'un système efficace de diffusion des informations jusqu'au niveau du terrain devrait réduire considérablement le coût des prospections régulières en période de rémission. D'autre part, on pourra se faire ainsi une idée plus complète des conditions écologiques susceptibles d'influer sur le développement des populations de criquet pèlerin. Cela permettra de mieux apprécier le risque d'un retour offensif du fléau, et prendre en temps voulu des mesures appropriées pour y faire face.

Le coût de fonctionnement annuel d'un système de surveillance opérationnel, après les autres améliorations et les investissements initiaux à réaliser durant la phase II du projet, est estimé à 350 000 dollars.

Il faudra établir un mécanisme approprié pour assurer la continuité du financement d'un système opérationnel. La formule la plus adéquate consisterait à accroître la dotation de l'actuel fonds de dépôt international No. 9161, par des contributions régulières des pays membres du DLCC et/ou d'autres donateurs intéressés.

COORDINATION AVEC LE PROGRAMME D'ACTION PNUD/FAO POUR
L'AMELIORATION DE LA PROTECTION DES PLANTES

1. Les objectifs du Programme d'action et la façon dont il peut contribuer à renforcer les moyens dont disposent les pays membres pour la lutte contre le criquet pèlerin ont déjà été décrits à la vingt-quatrième session du DLCC (Rome, novembre 1980).

2. Après que des actions prioritaires ont été définies et des directives énoncées à la première session du Comité FAO d'experts de la lutte contre les ravageurs (Rome, mars 1980), des contacts ont été pris avec les gouvernements des pays prioritaires, par l'intermédiaire des représentants du PNUD/FAO, pour leur indiquer le champ d'application du Programme d'action et déterminer l'intérêt que suscite l'amélioration des services nationaux de défense des cultures. A la suite de ces contacts et des visites ultérieures faites par des membres du secrétariat du Programme d'action et par les spécialistes FAO de la protection des plantes et de la lutte anti-acridienne, 24 pays, dont 20 membres du DLCC, ont répondu positivement, exprimant leur désir de participer au Programme d'action. Des équipes ont été envoyées au Soudan, en Somalie, au Kenya, en Tanzanie, en Ethiopie, au Congo, au Maroc, en Zambie, en Sierra Leone, au Cameroun et en République arabe du Yémen, pour étudier la situation de la protection des plantes dans ces pays.

3. Des enquêtes sur les télécommunications et sur la chenille légionnaire africaine ont été exécutées par le Programme d'action au Kenya, au Mozambique, au Malawi, au Botswana, en Tanzanie et en Zambie.

4. L'Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe a récemment demandé à la FAO d'étudier la possibilité d'exécuter une étude complète sur les besoins des pays membres de cet organisme en matière de lutte contre les ravageurs migrants. Le Programme d'action est en train d'organiser une mission dans la région en novembre-décembre 1981.

5. Des activités spéciales, que le Comité FAO d'experts de la lutte contre les ravageurs avait recommandé d'encourager et de soutenir, ont été exécutées en 1980-81 par le Programme d'action. Voici une brève récapitulation de celles qui intéressent particulièrement la lutte anti-acridienne:

- a) Ensemble de données sur la protection des plantes, avec des informations sur l'infrastructure, le potentiel disponible et les principales activités en matière de défense des cultures dans les pays participants;
- b) Activités pour éveiller l'intérêt des responsables des décisions dans les pays participants;

- c) Activités pour éveiller l'intérêt des organismes d'assistance;
- d) Coordination et soutien des activités visant à combattre la chenille légionnaire en Afrique orientale. Durant 1980/81 le Programme d'action a aidé l'OLCPEA à créer son service régional de signalisation et de prévision des infestations de chenille légionnaire en fournissant des fonds pour la création d'un poste de spécialiste de la signalisation et de la prévision des infestations de chenille légionnaire, affecté à Muguga près de Nairobi, pendant une durée de 18 mois, et en fournissant aussi des fonds pour financer ses déplacements. Le Programme d'action a également exécuté des études préliminaires pour renforcer le système de signalisation et de prévision en Afrique orientale, organiser un système analogue en Afrique centrale et australe et fournir les moyens nécessaires à la mise en place d'un système inter-régional efficace de signalisation et de prévision. Ces études reposaient sur les conclusions d'une mission d'enquête qui s'est rendue dans de nombreux pays d'Afrique centrale et australe affectés par la chenille légionnaire africaine. Cette mission, organisée par le Programme d'action, était composée du spécialiste OLCPEA de la signalisation et de la prévision des infestations de chenille légionnaire et d'un consultant en télécommunications. A la suite de cette étude et en liaison étroite avec le Groupe des acridiens, migrants nuisibles et opérations d'urgence, un projet a été préparé en vue du renforcement général du système de signalisation et de prévision des infestations de chenille légionnaire africaine en Afrique orientale, centrale et australe. Il convient de noter que les services de télécommunication qui pourraient être mis en place dans le cadre de ce projet aideront non seulement à signaler et à prévoir les infestations de chenille légionnaire mais présenteront aussi un intérêt direct pour les autres activités de défense des cultures, en particulier pour la lutte contre les oiseaux granivores et contre les criquets migrants;
- e) Développement des applications de la télédétection aux activités internationales de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin: ce projet, entrepris initialement avec une subvention de l'USAID, a été financé en 1981 par le Programme d'action FAO/FNUD pour l'amélioration de la protection des plantes.

6. Les activités du Programme d'action pour l'amélioration de la protection des plantes seront exposées en détail à la deuxième session du Comité FAO d'experts de la lutte contre les ravageurs, qui se tiendra à Eschborn (Allemagne) du 19 au 22 octobre 1981. A cette occasion, on examinera également les moyens d'améliorer la protection des plantes dans les pays en voie de développement, notamment en renforçant l'infrastructure, en développant la documentation, les communications et la formation et en introduisant des techniques appropriées. L'accent sera mis spécialement sur la lutte contre les criquets et les sauterelles.

FORMATION

La formation de spécialistes du criquet pèlerin s'est poursuivie à tous les niveaux, avec les ressources des fonds fiduciaires régionaux et internationaux pour la lutte contre le criquet pèlerin et du PNUD.

Voici un tableau récapitulatif des bourses d'étude, cours de formation et visites d'échange organisés en 1980-81 par la FAO.

I. Bourses d'étude

Waïs, A.U.	Afghanistan	-	Université de Téhéran	2.2.74 - 30.6.81
Ben Halima, T.	Maroc	-	Université d'Orsay France	25.11.79 (études encore en cours)
Harb, M.A.F.	Egypte	-	IARI, Nouvelle- Delhi	3.9.80 - Janv. 81
El-Ghamdi, S.A.W.	Arabie saoudite	-	Département de la protection des des plantes, Soudan	Sept.-Nov. 80
Ashur, Y.	Arabie saoudite	-	Londres, Royaume-Uni	1.5.81 - 31.7.81
Bahakim, F.M.	Yemen (Rép. dém. pop.)	-	Université de Khartoum	15.11.79 (études encore en cours)

II. Cours/séminaires de formation

		<u>Participants</u>
(a) <u>Entretien du matériel radio</u>		
Bikaner (Inde)	16 novembre - 11 décembre 1980	15
Sana'a/Hodeidah (Rép. arabe du Yémen)	30 mars - 17 avril 1981	17
Tunis (Tunisie)	15 mai - 1er juin 1981	9
Le Caire (Egypte)	17 août - 12 septembre 1981	12
Karachi (Pakistan)	2 octobre - 26 octobre 1981	12

Des demandes de cours de formation supplémentaires sur le fonctionnement et l'entretien du matériel radio continuent à parvenir de divers gouvernements, organisations régionales et commissions régionales.

(b) Prospection et lutte anti-acridiennes

Gao (Mali)	Mars 1980	6 prospecteurs de l'OCLALAV
Sana'a/Hodeidah (Rép. arabe du Yémen)	Avril 1981	17 de la région du Proche-Orient

(c) Téledétection

National Remote Sensing Agency (NRSA)	19 janv.-7 mars 81	Personnel de terrain affecté à la lutte contre le criquet pèlerin:
Secunderabad (Inde)		Inde (2), Pakistan (2) et OLCPEA (3)
Nairobi, Kenya	14-15 avril 1981	40 participants du Kenya

(d) Agro-aviation

Cranfield (Royaume-Uni)	Septembre 1981	Mohamed Nejm (Egypte) C.M. Singla (Inde) M.D. Mohsin (Pakistan)
-------------------------	----------------	---

III. Visites d'échange

El Garhi, M.S. (Egypte)	Inde, Pakistan, Ethiopie	Septembre-Octobre 1981
-------------------------	--------------------------	------------------------

FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161 : CONTRIBUTIONS ET DEPENSES

Rapport financier

1. Le Fonds de dépôt susmentionné a été créé par le Directeur général de la FAO sur recommandations de la neuvième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin. Le Directeur général, en tant qu'administrateur du Fonds de dépôt, demande l'avis du Comité de lutte contre le criquet pèlerin qui définit les politiques générales du Fonds. Le Comité examine également le budget annuel et reçoit des rapports financiers de la FAO.

Budget, état des comptes pour 1980 et prévisions pour 1981

2. Le budget annuel du Fonds de dépôt, tel qu'il a été approuvé par le Comité à sa quatorzième session en octobre 1970, figure à l'annexe A avec les comptes de 1980 et les prévisions pour 1981, établis d'après le niveau actuel des fonds et les promesses de contributions.

3. On trouvera à l'annexe II la ventilation des dépenses de 1980. Les dépenses ont été considérablement réduites par rapport à 1979, qui avait enregistré un déficit de 100 000 \$. Ce déficit a été couvert par le transfert de 100 000 \$ du Fonds de dépôt multi-donateurs 9577. Les dépenses les plus importantes ont été engagées pour les voyages du personnel FAO et des personnes non membres du personnel ainsi que pour la traduction et l'impression des rapports, dont le rapport de la 24ème session du DLCC et les résumés et prévisions mensuels sur la situation acridienne.

4. On trouvera également à l'annexe B une ventilation des dépenses et des engagements pour 1981, au 31 août 1981.

Contributions

5. Le barème des contributions gouvernementales au Fonds de dépôt figure à l'annexe C. On trouvera à l'annexe D des renseignements détaillés sur les contributions restant dues au 31 août 1981. Des arriérés de contributions, antérieurs à 1980, sont encore dus par le Tchad, Djibouti, le Liban, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, la Somalie, le Soudan, la Syrie, l'Ouganda et la République démocratique populaire du Yémen, et les Gouvernements de ces pays sont instamment invités à régulariser dès que possible leur situation. Etant donné l'inflation rapide, il est indispensable que toutes les contributions soient versées pour qu'il soit possible de couvrir les besoins. Les Etats membres sont donc invités à répondre dès que possible à la lettre de rappel de la FAO.

6. L'annexe IX donne des informations sur la proposition de changer le barème des contributions du fonds de dépôt international 9161.

FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161 POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

BUDGET ET ETAT DES COMPTES (EN DOLLARS E.U.)

	<u>Budget annuel approuvé</u>	<u>Dépenses 1980</u>	<u>Prévisions 1981</u>
<u>Recettes</u>			
Solde de report (déficit)	-	(100 347)	78 518
Contributions des pays membres	80 916	121 784	145 728
Transfer du Fonds fiduciaire 9577	-	100 000	-
	<u>80 916</u>	<u>121 437</u>	<u>224 246</u>
<u>Décaissements</u>			
<u>Code</u>			
10 Personnel	10 000	212	5 500
20 Voyages	15 000	15 575	6 600
30 Services contractuels	10 000	19 896	25 000
40 Dépenses générales de fonctionnement	-	817	1 000
50 Fournitures fongibles	4 100	1 088	1 100
60 Equipement	25 000	60	2 000
80 Bourses et formation	5 000	-	5 900
90 Frais de soutien des projets (14 %)	9 674	5 271	6 594
	<u>78 774</u>	<u>42 919</u>	<u>53 694</u>
Dépenses totales	78 774	42 919	53 694
Solde non engagé	2 142	78 518	170 552
	<u>-----</u>	<u>-----</u>	<u>-----</u>

Lors de sa 14^{ème} session, en 1970, le DLCC a autorisé le Directeur général de la FAO à modifier l'allocation des crédits aux différents chapitres, afin de faire face à l'évolution de la situation acridienne sous réserve, toutefois, que le total des dépenses annuelles n'excède pas l'ensemble du budget.

FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161 POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

VENTILATION DES DEPENSES EN 1980 ET DES ENGAGEMENTS AU 31 AOUT 1981

	<u>Dépenses</u> 1980	<u>Engagements</u> <u>et dépenses</u> <u>31 août 1981</u>
10. <u>Personnel</u>		
Personnel du Siège	212	1 140
Consultants (télédéttection/formation)		1 458
	<hr/> 212	<hr/> 2 562
20. <u>Voyages officiels</u>		
Voyages du personnel	9 298	1 084
Personnel non membre de la FAO	6 277	2 522
	<hr/> 15 575	<hr/> 3 606
30. <u>Services contractuels</u>		
Traduction et impression des rapports	19 896	6 988
	<hr/> 19 896	<hr/> 6 988
40. <u>Dépenses générales de fonctionnement</u>		
Réseau radio	383	-
Assurance	45	-
Glossaire trilingue	389	-
	<hr/> 817	<hr/> -
50. <u>Fournitures fongibles</u>		
Livres et revues	1 088	583
	<hr/> 1 088	<hr/> 583
60. <u>Equipement</u>		
Radios		895
Assurance	60	
	<hr/> 60	<hr/> 895
80. <u>Bourses</u>		
Wambugu (DLCO-EA)	-	2 700
Ahmed (Sudan)		3 200
	<hr/> 0	<hr/> 5 900
90. <u>Frais de soutien des projets (14 %)</u>	5 271	2 875
	<hr/> 5 271	<hr/> 2 875
<u>TOTAL</u>	<hr/> 42 919	<hr/> 23 409

BAREME DES CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES AU
FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161 POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

<u>Pays</u>	<u>\$ E.U.</u>
Afghanistan	1 910
Algérie	2 580
Bahreïn	720
Cameroun	1 440
Tchad	1 800
Djibouti	420
Egypte	3 920
Ethiopie	2 180
Ghana	1 950
Inde	10 000
Iran	3 690
Irak	2 480
Jordanie	1 730
Kenya	1 800
Koweït	420
Liban	1 350
Libye	1 820
Mali	1 800
Mauritanie	1 720
Maroc	2 990
Niger	1 800
Nigeria	3 650
Oman	830
Pakistan	5 860
Qatar	830
Saudi Arabia	1 830
Sénégal	2 010
Somalie	1 450
Soudan	2 250
Syrie	2 010
Tunisie	1 990
Turquie	1 650
Ouganda	1 650
Emirats arabes unis	5 500
République arabe du Yémen	1 840
République démocratique populaire du Yémen	120
	<hr/>
	85 690
	<hr/>

FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161 POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUEUR PELERIN
SITUATION DES PROMESSES DE CONTRIBUTIONS AU 31 AOUT 1981 (en \$ E.U.)

	Contributions à recevoir						Contributions dues pour		Total des contributions dues en 31.8.81
	1970/71	1971/72	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/81	
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	1 910,00	1 910,00
Algérie	-	-	-	-	-	-	-	2 580,00	2 580,00
Bahreïn	-	-	-	-	-	-	-	720,00	720,00
Cameroon	-	-	-	-	-	-	-	452,54	452,54
Tchad	-	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	10 800,00
Djibouti	-	-	-	-	420,00	420,00	420,00	420,00	1 680,00
Egypte	-	-	-	-	-	-	-	3 920,00	3 920,00
Ethiopie	-	-	-	-	-	-	-	2 180,00	2 180,00
Ghana	-	-	-	-	-	-	-	(994,06)	(994,06)
Inde	-	-	-	-	-	-	3 690,00	3 690,00	7 380,00
Iran	-	-	-	-	-	-	-	2 480,00	2 480,00
Irak	-	-	-	-	-	-	-	1 730,00	1 730,00
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	1 800,00	1 800,00
Kenya	-	-	-	-	-	-	1 800,00	1 800,00	3 600,00
Koweït	-	-	-	-	1 350,00	-	1 350,00	1 350,00	4 050,00
Liban	-	-	-	-	-	-	-	1 820,00	1 820,00
Libye	-	-	-	-	-	462,84	462,84	1 800,00	4 062,84
Mali	-	-	-	-	-	1 720,00	1 720,00	1 720,00	9 905,09
Mauritanie	-	1 305,09	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	2 990,00	2 990,00	5 980,00
Marec	-	-	-	-	-	-	1 800,00	1 800,00	3 600,00
Niger	-	-	-	-	-	-	-	830,00	830,00
Nigeria	-	-	-	-	-	-	-	5 860,00	5 860,00
Oman	-	-	-	-	-	-	-	830,00	830,00
Pakistan	-	-	-	-	-	-	-	1 830,00	1 830,00
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	2 010,00	7 818,33
Arabie saoudite	-	-	-	-	1 788,33	2 010,00	2 010,00	2 010,00	8 309,00
Sénégal	-	-	-	1 661,80 ^{a/}	1 661,80 ^{a/}	1 661,80 ^{a/}	1 661,80 ^{a/}	1 661,80 ^{a/}	11 250,00
Somalie	-	-	-	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	6 030,00
Soudan	-	-	-	-	-	2 010,00	2 010,00	2 010,00	1 990,00
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	1 990,00	5 633,38
Tunisie	-	-	-	-	-	-	-	5 350,00	4 950,00
Turquie	-	-	-	-	-	1 650,00	1 650,00	1 650,00	5 500,00
Ouganda	-	-	-	-	-	-	-	5 500,00	(2 384,00)
Emirats arabes unis	-	-	-	-	-	-	-	120,00	960,00
Yémen, Rép. arabe du	-	-	-	-	-	-	-	120,00	127 683,12
Yémen, Rép. dém. pop.	240,00	3 225,09	120,00	120,00	120,00	14 104,64	27 355,18	64 096,28	
Total	240,00	3 225,09	7 551,80	11 110,13	11 110,13	14 104,64	27 355,18	64 096,28	127 683,12

^{a/} En dollars des Etats-Unis au taux actuel (623) des Nations Unies, bien que la contribution soit établie en shillings somalis comme suit:

1977/78	S.S.	10 353,00
1978/79	S.S.	10 353,00
1979/80	S.S.	10 353,00
1980/81	S.S.	10 353,00
1981/82	S.S.	10 353,00
Total	S.S.	51 765,00

FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL T.F. 9161 - PROPOSITION D'UN NOUVEAU BAREME DES CONTRIBUTIONS

Historique

Le Fonds de dépôt international a été établi en 1964 pour appuyer et coordonner les programmes nationaux et régionaux s'occupant de la lutte et de la recherche contre le criquet pèlerin et pour continuer certaines activités commencées par le projet du Fonds Spécial des Nations Unies relatif au criquet pèlerin. Les activités comprennent une aide au Service d'information sur le criquet pèlerin, des projets de recherche d'une portée internationale, la collecte, l'échange et la dissémination de matériel technique, de rapports et publications, des cours de formation, des bourses d'études, des réunions de groupes d'experts, des visites-conseil et la constitution d'un fonds de réserve pouvant aider les Etats membres et/ou les organisations régionales dans les mesures de lutte. Le budget annuel proposé était de 100 000 \$ EU. Ceci a été approuvé mais le montant total des engagements actuels de contributions est tombé à 85 690 \$ EU, ces contributions n'étant pas toutes versées régulièrement.

En raison de l'augmentation des coûts, le Fonds de dépôt ne peut plus réaliser ses objectifs et il est proposé d'augmenter son budget. Cette note décrit les principes utilisés pour calculer le nouveau barème des contributions proposé, tel que demandé par la 24ème session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

Principaux généraux utilisés pour calculer le nouveau barème des contributions proposé

Le barème des contributions au Fonds de dépôt devant être payées par les Etats membres est basé sur les mêmes principes que ceux adoptés lors de la création du Fonds de dépôt en 1964, c'est-à-dire :

- la fréquence des infestations de criquet pèlerin,
- la superficie des terres arables et des terres occupées par des cultures permanentes vulnérables aux dégâts,
- la capacité financière des Etats membres.

Pour exprimer le premier facteur, la fréquence moyenne de l'incidence d'essaims et de bandes larvaires s'étendant sur une période de 40 ans, de 1939 à 1978 inclus, a été utilisée. Pour le second, la superficie des terres arables et des terres occupées par des cultures permanentes a été prise de l'Annuaire FAO de la production de 1979. Pour le troisième, le taux de contribution des gouvernements membres aux Nations Unies en 1978-79 a été utilisé. Dans le barème ainsi établi on a prévu, tel qu'appliqué actuellement, un plafond de 10 % pour la contribution d'un pays quelconque et un nouveau plafond de 5 % a été établi pour examen.

Le budget annuel proposé a été doublé, passant de 100 000 \$ EU à 200 000 \$ EU.

Indice des dommages potentiels causés par le criquet pèlerin (voir tableau 1)

- Colonne A Nombre d'années au cours desquelles il y eut des essaims, 1939-1978
- Colonne B Nombre d'années au cours desquelles il y eut des bandes larvaires, 1939-1978
- Colonne C Moyenne des années avec essaims et bandes larvaires $\frac{A + B}{2}$
- Colonne D Superficie totale des terres arables et des terres occupées par des cultures permanentes
- Colonne E Pourcentage des terres arables et des terres occupées par des cultures permanentes qui peuvent être exposées à de grands dégâts causés par les criquets. Ces données sont basées sur les signalisations des infestations.

Calcul de l'indice des dommages potentiels dus au criquet pèlerin

- Colonne F Colonne C x Colonne D x Colonne E donne un indice des dommages potentiels dus au criquet pèlerin dans chaque pays, pour la période 1939-1978
- Colonne G Le logarithme du chiffre figurant à la colonne F a été pris comme indice de vulnérabilité. Il s'élève à 6,27607 pour tous les pays. Ceci a été ensuite converti proportionnellement en un pourcentage, qui est le degré logarithmique de vulnérabilité.

Capacité financière

- Colonne H On a estimé que la capacité d'un Etat membre à payer une contribution au Fonds de dépôt se fonde sur sa contribution aux Nations Unies. Le pourcentage actuel des contributions des Etats membres du DLCC aux Nations Unies s'élève à 3,15 % de celles de tous les pays aux Nations Unies. Le chiffre figurant à la colonne H représente la contribution relative aux Nations Unies de chaque contribuant au Fonds de dépôt (contribution aux Nations Unies x 31,746, arrondi à deux décimales).

Barème des contributions

Après avoir déterminé l'indice des dégâts potentiels causés par le criquet pèlerin (colonne G) et la capacité financière (colonne H), le barème des contributions a été établi en affectant un même coefficient à ces deux facteurs de sorte que la colonne I est obtenue en prenant la moyenne des colonnes G et H. Le barème ainsi établi a été enfin ajusté sur la base d'une contribution maximum de 10 % pour un pays quelconque, colonnes J et K (ainsi que convenu en 1964). Un ajustement pour un autre plafond de 5 % est présenté pour examen (colonnes L + M).

VINGT-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ FAO DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Données de base pour le calcul de l'échelle des contributions des gouvernements au Fonds de dépôt international TF 9161

Pays	Fréquence des infestations 1939-1978		Terre arable et sous culture permanente		Exposition aux dégâts CxDxE	Exposition relative logarith- mique (F) %	Quota relatif pour contri- butions à l'ONU 1978-79 %	L'échelle des contributions au Fonds de dépôt international TF 9161		I ajusté à un % maximum pour chaque pays	10% montant \$	5% montant \$	
	Essais Bandes larvaires	Moyenne	Zone totale en milliers d'hect.)	% exposé aux grands dégâts				1/2(G+H) %	J				K
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	
Afghanistan	13	11	12.0	8 050	30	28 980	2.36	0.32	1.34	1.38	2 760	1.56	3 120
Algérie	23	19	21.0	7 845	100	164 745	2.76	3.17	2.96	3.04	6 080	3.45	6 900
Bahrain	7	3	5.0	2	100	8	0.48	0.32	0.40	0.41	820	0.47	940
Bénin	3	0	1.5	575	50	431	1.40	0.32	0.86	0.88	1 760	1.00	2 000
Cameroun	4	0	2.0	7 390	20	2 956	1.84	0.32	1.08	1.11	2 220	1.26	2 520
Ré. centra- fricaine	6	0	3.0	2 910	30	2 619	1.81	0.32	1.07	1.10	2 200	1.25	2 500
Tchad	21	12	16.5	1 950	100	32 175	2.39	0.32	1.35	1.39	2 780	1.57	3 140
Djibouti	20	10	15.0	1	100	15	0.62	0.32	0.47	0.48	960	0.55	1 100
Egypte	21	12	16.5	2 838	100	46 827	2.47	2.54	2.51	2.58	5 160	2.92	5 840
Ethiopie	32	34	33.0	13 730	90	407 781	2.97	0.32	1.64	1.68	3 360	1.91	3 820
Gambie	7	0	3.5	265	100	927	1.57	0.32	0.95	0.98	1 960	1.11	2 220
Ghana	3	0	1.5	2 720	30	1 224	1.64	0.63	1.13	1.16	2 320	1.32	2 640
Guinée	7	0	3.5	4 170	40	5 838	1.99	0.32	1.16	1.19	2 380	1.35	2 700
Inde	29	27	28.0	168 500	20	943 600	3.16	21.58	12.37	10.00	20 000	5.00	10 000
Iran	28	20	24.0	15 950	80	306 240	2.91	12.69	7.80	8.01	16 020	5.00	10 000
Irak	16	15	15.5	5 395	90	75 260	2.58	2.54	2.56	2.63	5 260	2.98	5 960
Israël	14	12	13.0	413	100	5 369	1.97	7.30	4.63	4.76	9 520	5.00	10 000
Côte d'Ivoire	4	0	2.0	3 800	40	3 040	1.84	0.63	1.24	1.27	2 540	1.44	2 880
Jordanie	18	15	16.5	1 370	100	22 605	2.31	0.32	1.31	1.35	2 700	1.53	3 060
Kenya	19	16	17.5	2 270	100	39 725	2.44	0.32	1.38	1.42	2 840	1.61	3 220
Koweït	17	16	16.5	1	100	16	0.64	4.76	2.70	2.77	5 540	3.14	6 280
Liban	4	1	2.5	348	70	609	1.47	0.95	1.21	1.24	2 480	1.41	2 820

Pays	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
Libye	18	12	15.0	2 564	100	38 460	2.43	5.08	3.76	3.86	7 720	4.38	8 760
Mali	21	18	19.5	2 050	100	39 975	2.44	0.32	1.38	1.42	2 840	1.61	3 220
Mauritanie	25	20	22.5	195	100	4 387	1.93	0.32	1.12	1.15	2 300	1.30	2 600
Maroc	26	18	22.0	7 868	100	173 096	2.77	1.58	2.18	2.24	4 480	2.54	5 080
Népal	2	0	1.0	2 319	10	232	1.25	0.32	0.78	0.80	1 600	0.91	1 820
Niger	24	20	22.0	3 112	100	68 464	2.56	0.32	1.44	1.48	2 960	1.68	3 360
Nigeria	14	3	8.5	23 990	60	122 349	2.69	4.12	3.41	3.50	7 000	3.97	7 940
Oman	24	14	19.5	36	50	351	1.35	0.32	0.83	0.85	1 700	0.97	1 940
Pakistan	33	31	32.0	19 990	90	575 712	3.05	2.22	2.64	2.71	5 420	3.07	6 140
Portugal	1	0	0.5	100	100	50	0.90	0.32	0.61	0.63	1 260	0.71	1 420
(Madère)													
Qatar	7	3	5.0	2	100	10	0.53	0.63	0.58	0.60	1 200	0.67	1 340
Arabie saoudite	31	30	30.5	1 105	100	33 702	2.40	7.30	4.85	4.98	9 960	5.00	10 000
Sénégal	16	9	12.5	2 404	100	30 050	2.37	0.32	1.34	1.38	2 760	1.56	3 120
Sierra Leone	4	0	2.0	566	50	566	1.46	0.32	0.89	0.91	1 820	1.04	2 080
Somalie	27	26	26.5	1 066	100	28 249	2.36	0.32	1.34	1.38	2 760	1.56	3 120
Espagne	3	1	2.0	250	20	100	1.06	0.32	0.69	0.71	1 420	0.80	1 600
Soudan	31	32	31.5	7 515	60	142 033	2.73	0.32	1.53	1.57	3 140	1.78	3 560
Syrie	12	10	11.0	5 588	100	61 468	2.54	0.63	1.58	1.62	3 240	1.84	3 680
Tanzanie	11	8	9.5	5 140	80	39 064	2.43	0.32	1.38	1.42	2 840	1.61	3 220
Togo	1	0	0.5	1 420	50	355	1.35	0.32	0.83	0.85	1 700	0.97	1 940
Tunisie	13	11	12.0	4 415	100	52 980	2.50	0.63	1.57	1.61	3 220	1.83	3 660
Turquie	7	4	5.5	28 045	25	38 562	2.43	9.52	5.97	6.13	12 260	5.00	10 000
Ouganda	11	4	7.5	5 610	50	21 037	2.29	0.32	1.31	1.35	2 700	1.53	3 060
Emirats A.U.	22	13	17.5	12	50	105	1.07	2.22	1.64	1.68	3 360	1.91	3 820
Haute Volta	6	0	3.0	5 633	100	16 899	2.24	0.32	1.28	1.31	2 620	1.49	2 980
Sahara occidental	20	11	15.5	2	100	31	0.79	-	0.40	0.41	820	0.47	940
Yémen, Rép. arabe	26	20	23.0	1 570	100	36 110	2.41	0.32	1.36	1.40	2 800	1.58	3 160
Yémen, Rép. démocratique pop.	29	26	27.5	265	100	7 287	2.05	0.32	1.19	1.22	2 440	1.39	2 780
TOTAUX							100.00	100.00	100.00	100.00	200 000	100.00	200 000

SITUATION DES DIVERSES ORGANISATIONS ET COMMISSIONS
REGIONALES DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de l'aire de répartition de cet acridien en Asie du Sud-Ouest

1. Cette Commission n'a pu tenir sa session annuelle en 1979. La quatorzième session a eu lieu à Rome (Italie) du 10 au 14 novembre 1980.

La Commission:

- a) a examiné la situation acridienne et les mesures anti-acridiennes prises dans la région en 1978-80;
- b) a noté avec satisfaction les réunions conjointes tenues dans les zones frontalières par des fonctionnaires des services anti-acridiens indiens et pakistanais et a recommandé que ces réunions soient maintenues dans l'avenir, spécialement durant la saison de reproduction estivale;
- c) a recensé les moyens dont disposent les pays membres pour la prospection et la lutte;
- d) a noté avec une vive satisfaction que le Gouvernement du Pakistan a décidé de renforcer le dispositif terrestre de lutte anti-acridienne en créant 195 nouveaux postes de techniciens;
- e) a noté avec beaucoup d'intérêt les progrès réalisés jusqu'à présent dans la région en matière d'application de la télédétection à la prospection et à la lutte contre le criquet pèlerin et a remercié la FAO du travail accompli;
- f) a souligné la nécessité d'entreprendre des programmes de recherche pour trouver les méthodes de lutte les plus économiques;
- g) est convenue de la nécessité de donner la priorité aux bourses d'étude de courte durée et a estimé qu'elles pourraient être maintenues, spécialement en tirant parti des cours organisés en Inde et au Pakistan pour les spécialistes de la lutte anti-acridienne;
- h) a noté avec satisfaction les cours de formation en radio-communications organisés en Inde et au Pakistan;

i) a décidé que des visites d'échange de hauts fonctionnaires pourraient être organisées pour permettre à ceux-ci de connaître les centres et organismes de recherche et de lutte anti-acridienne existant dans d'autres pays ou régions;

j) a examiné et approuvé le budget de 1978 et 1979 et a adopté le budget de 1980-81.

Il a été proposé que la Commission tienne sa quinzième session en 1982.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient

2. Cette Commission a tenu sa douzième session à Rome (Italie), du 7 au 11 septembre 1981.

La Commission:

a) a décidé qu'aucune prospection spéciale ne serait financée par le fonds fiduciaire 9409, étant donné qu'il existe des unités nationales adéquates pour la lutte anti-acridienne dans la région;

b) a noté avec satisfaction les efforts déployés par l'Arabie saoudite, la République arabe du Yémen et la République démocratique populaire du Yémen pour renforcer leurs services de lutte;

c) a décidé d'organiser un cours de formation régional en matière de lutte anti-acridienne en 1982;

d) a décidé de renforcer encore les moyens dont dispose la station de recherche de Dokki (Égypte) et d'allouer à cet effet 5 000 dollars provenant du fonds fiduciaire régional;

e) a décidé d'accorder en 1982 une aide de 20 000 dollars à la République démocratique populaire du Yémen;

f) a adopté un nouveau programme de travail et budget pour 1983-87;

g) a décidé de ne pas créer une équipe de pulvérisation aérienne appartenant à la Commission;

h) a décidé de ne pas modifier le statut actuel de la Commission.

La prochaine session se tiendra en 1982.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

3. Cette Commission a tenu sa dixième session à Alger (Algérie), du 14 au 19 mars 1981.

La Commission:

a) a examiné la situation du criquet pèlerin et noté avec préoccupation l'augmentation des populations dans la région sud;

b) a recensé les moyens à la disposition des pays membres pour la prospection et la lutte et noté avec préoccupation la pénurie d'insecticides dans la zone desservie par l'OCLALAV;

c) a souligné la nécessité de former des cadres moyens;

- d) a recommandé la préparation d'un manuel sur la végétation considérée dans ses rapports avec l'écologie acridienne;
- e) a recommandé de poursuivre les applications de la télédétection dans la région et de renforcer le réseau de stations météorologiques;
- f) a approuvé le budget de 1980 et le programme de travail de 1981 et a invité la FAO à préparer une étude sur une majoration éventuelle du budget du fonds fiduciaire régional;
- g) a recommandé l'organisation d'une prospection conjointe avec l'OCLALAV en octobre 1981.

La Commission tiendra sa prochaine session à Tripoli (Libye), en mai/juin 1982.

Organisation commune de lutte anti-acridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)

4. Le Conseil d'administration de l'OCLALAV s'est réuni à Nouakchott (Mauritanie), du 16 au 18 juillet 1981.

Le Conseil:

- a) a recommandé une stricte vigilance pour éviter une reprise de l'activité acridienne dans la région Mali/Niger;
- b) a estimé que la lutte contre les sauteriaux devait relever principalement des services nationaux de protection des plantes et a demandé la préparation d'un descriptif de projet de recherches sur les sauteriaux à soumettre au financement de l'aide extérieure;
- c) a noté avec satisfaction les projets PNUD/FAO de lutte contre le criquet pèlerin et les oiseaux granivores et a exprimé l'espoir que l'aide étrangère serait maintenue;
- d) s'est inquiété de la situation financière de l'Organisation;
- e) a adopté le budget de 1981-82 se montant à 540 millions de francs CFA;
- f) a étudié les dernières conclusions/propositions du Comité ad hoc sur la fusion de l'OICMA et de l'OCLALAV.

Le Conseil tiendra sa prochaine réunion à Ouagadougou (Haute-Volta), en juin 1982.

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'est africain (OLCP-EA)

5. Le Conseil des ministres de l'OLCP-EA a tenu sa vingt-sixième session ordinaire à Mbale (Ouganda), les 12 et 13 mai 1981.

Le Conseil :

- a) a examiné la situation du criquet pèlerin dans la région;
- b) a approuvé le programme de travail et a adopté le budget de 1981-82 se montant à 3,8 millions de dollars;
- c) s'est inquiété de la situation financière; les arriérés de contribution atteignent maintenant 2,3 millions de dollars;
- d) a exprimé sa satisfaction des opérations exécutées contre d'autres ravageurs dans la région;

- e) a invité la FAO et l'ODA à appuyer la demande d'assistance adressée par l'OLCF-EA à la CEE;
- f) a demandé à la FAO de prolonger d'une année encore le poste de fonctionnaire régional chargé de la prévision des infestations de chenilles légionnaires.

Le Conseil tiendra sa prochaine session en avril 1982.

Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA)

6. Le Conseil d'administration a tenu sa onzième session à Lilongwe (Malawi), du 12 au 14 août 1981.

Le Conseil:

- a) a décidé d'admettre le Zimbabwe comme nouveau membre de l'Organisation et d'installer à Salisbury une unité de lutte anti-acridienne chargée de s'occuper de tous les criquets migrateurs;
- b) a décidé de créer un fonds pour le remplacement des aéronefs et d'acheter un nouvel hélicoptère;
- c) a demandé à la FAO d'appuyer la demande d'assistance adressée par l'IRLCO-CSA à la CEE;
- d) a majoré les traitements de 10 pour cent à compter de janvier 1982;
- e) a appuyé la proposition de la FAO tendant à la mise en place d'un réseau régional de radio-communications et d'un service régional de signalisation et de prévision des infestations de chenilles légionnaires dans la région;
- f) a approuvé le programme de travail de 1982, avec un budget de 599 000 kwashas;
- g) a décidé que le mandat de l'IRLCO-CSA devrait être étendu à d'autres migrateurs nuisibles.

Le Conseil tiendra sa prochaine session à Gaborone (Botswana), en août 1982.

Organisation internationale contre le criquet migrateur africain (OICMA)

7. Le Conseil administratif a tenu sa 19ème session annuelle à Freetown (Sierra Leone) du 28 au 30 septembre 1981.

Le Conseil :

- a) a examiné la situation du criquet migrateur africain dans les aires de grégarisation du delta central du Niger et du bassin du lac Tchad;
- b) a insisté sur la nécessité de former les équipes nationales de surveillance et de lutte antiacridiennes;
- c) a remercié la communauté internationale pour son aide et demandé la prolongation du projet PNUD/FAO de recherche dans le bassin du lac Tchad;
- d) a approuvé un budget de 173,9 millions F CFA pour l'année 1982/83;

MANDAT DU COMITE FAO DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Historique

Le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC), qui est venu se greffer sur l'ancien Comité de coordination de la lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique - a été créé par le Directeur général en janvier 1955, sur recommandation d'un groupe de travail sur la lutte contre le criquet pèlerin qui s'était réuni à Rome en septembre 1954. A sa huitième session (novembre 1955), la Conférence a salué avec satisfaction et approuvé officiellement sa création, et elle a fixé son mandat comme suit:

- a) suivre constamment l'évolution de la situation acridienne;
- b) coordonner les campagnes contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique;
- c) coordonner en cas de besoin les campagnes contre le criquet pèlerin dans d'autres secteurs de l'aire d'invasion de cet acridien;
- d) encourager la coordination des plans nationaux et internationaux d'opérations dans le sens d'une action préventive contre le criquet pèlerin.

La Conférence a décidé que les membres de ce Comité seraient les "représentants de tous les pays affectés par le criquet pèlerin et de ceux qui participent dans une mesure appréciable aux campagnes internationales de lutte contre le criquet pèlerin". L'annexe A donne la composition actuelle du Comité.

Le Comité rend compte au Directeur général.

En plus du DLCC, un comité consultatif technique de la FAO a été créé en 1951 pour donner au Directeur général des avis techniques et scientifiques sur la situation acridienne et sur les mesures à prendre pour empêcher qu'elle ne se dégrade et pour servir d'organe consultatif technique pour l'exécution du projet du PNUD/FS relatif au criquet pèlerin.

Devant les préoccupations que les participants à la huitième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient (Khartoum, 24 janvier - 2 février 1967) avaient exprimées face à la multiplicité des organismes régionaux et spécialement de ceux qui s'occupent de la lutte contre le criquet pèlerin, le DLCC à sa onzième session (Rome, 25 - 28 septembre 1967) a examiné la question et estimé qu'il fallait abolir le Comité consultatif technique de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin et modifier en conséquence le mandat du DLCC.

A sa cinquante-et-unième session, le Conseil de la FAO (1968, Résolution 3/51) a amendé comme suit le mandat du DLCC :

- i) suivre constamment l'évolution de la situation acridienne;
- ii) coordonner les campagnes contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique et dans les autres zones affectées;
- iii) promouvoir la coordination générale des activités des diverses organisations et commissions antiacridiennes nationales et régionales;
- iv) encourager la coordination des politiques nationales et internationales dans le sens d'une action préventive contre le criquet pèlerin, dans le domaine de la lutte et de la recherche;
- v) fournir au Directeur général des avis de caractère technique et scientifique sur la situation acridienne et sur les mesures nécessaires pour lutter contre le criquet pèlerin. A cet effet, chaque fois que des questions scientifiques et techniques devront être débattues lors des sessions futures du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, quelques experts acridiens devraient se réunir au préalable pour étudier toutes les questions pertinentes de cette nature qui intéressent l'amélioration et la rationalisation de la lutte contre le criquet pèlerin et faire rapport au Comité à ce sujet.
- vi) donner au Directeur général des orientations d'ensemble et des avis de caractère technique sur le programme de travail financé au titre du Projet du PNUD/FS relatif au criquet pèlerin et du Fonds de dépôt international No. 161 (maintenant 9161), et examiner le programme en question; étudier le budget annuel et les rapports financiers concernant les activités au titre du projet et du fonds de dépôt précités.

Situation actuelle

Comme il n'a pas subi d'autres amendements depuis l'adoption de la résolution 3/51, le mandat actuel du DLCC est celui qui a été adopté en 1968. Ce mandat ne mentionne expressément que le criquet pèlerin mais la FAO, par l'intermédiaire du Groupe acridiens, migrateurs nuisibles et opérations d'urgence, qui est installé au siège de la FAO, et par l'intermédiaire de ses fonctionnaires régionaux et nationaux pour la lutte antiacridienne, qui opèrent sur le terrain, fait un effort considérable pour aider les organisations qui s'occupent d'autres espèces de criquets migrants, comme le criquet migrant africain (OICMA, annexe B) et le criquet nomade (IRLCO-CSA, annexe C), et pour combattre d'autres ravageurs migrants comme les oiseaux granivores et les chenilles légionnaires. En outre, des représentants de ces organisations et des deux organisations régionales qui s'occupent de la lutte contre le criquet pèlerin - l'OICP-EA et l'OCLALAV - sont invités à assister aux réunions du DLCC en qualité d'observateurs.

A la vingt-quatrième session du DLCC (Rome, novembre 1980), plusieurs délégués ont appelé l'attention sur le fait que le mandat du DLCC est limité au criquet pèlerin. Ils ont recommandé que la FAO étudie d'urgence la possibilité d'étendre le mandat du DLCC à d'autres migrants nuisibles et au moins aux autres criquets migrants et que des suggestions/propositions appropriées soient soumises à la prochaine session du DLCC.

Conséquences qui dériveraient de la modification du mandat du DLCC

Il est maintenant largement admis que de nombreux ravageurs sont migrants. Ils comprennent plusieurs espèces d'aphides, de jassides, de lépidoptères, de coléoptères et des représentants d'autres grands groupes d'insectes, ainsi que des criquets et des sauterelles. Il est aussi probable que, lorsqu'on connaîtra mieux certaines espèces de ravageurs, il s'avèrera qu'ils sont aussi migrants, bien qu'ils ne soient pas considérés

comme tels actuellement. L'extension du mandat du DLCC à tous les migrateurs nuisibles engloberait donc un grand nombre d'espèces plus ou moins apparentées contre lesquelles il faut employer de nombreuses stratégies et tactiques différentes. Rien ne justifie une telle extension.

Une autre solution consisterait à inclure dans le mandat du DLCC tous les criquets migrateurs, c'est-à-dire le criquet migrateur africain, le criquet marocain, le criquet migrateur malgache, le criquet migrateur oriental, le criquet nomade, le criquet d'Amérique centrale et le criquet d'Amérique du sud. Cela signifierait que le DLCC continuerait à s'occuper du même genre de problèmes, mais que le champ géographique de ses activités serait beaucoup plus large. Il faudrait toutefois élargir considérablement la composition du DLCC en vue d'y inclure :

pour le criquet migrateur africain : l'Angola, le Congo, le Zaïre
pour le criquet migrateur malgache : Madagascar
pour le criquet migrateur oriental : la Chine, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande
pour le criquet nomade : le Botswana, le Burundi, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland, la Zambie, le Zimbabwe
pour le criquet d'Amérique centrale: Bêlize, Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, Panama, El Salvador
pour le criquet d'Amérique du sud : l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay, l'Uruguay.

Une troisième solution consisterait à étendre le mandat du DLCC uniquement aux criquets migrateurs d'Afrique, du Proche-Orient et de l'Asie du Sud-Ouest.

A bien considérer cette troisième proposition, elle semble ne présenter aucun avantage et plusieurs inconvénients :

1. Les pays qui pourraient demander à devenir membres du DLCC sont déjà membres des organisations régionales appropriées, qui ont chacune un conseil, un comité exécutif et des réunions techniques où sont examinées toutes les questions acridiennes intéressant les divers pays membres. Si l'on discutait à nouveau ces questions au DLCC, on gaspillerait simplement deux fois du temps et des efforts pour préparer la documentation, et les gouvernements des pays membres de l'OICMA et de l'IRLCO-CSA n'en retireraient aucun avantage supplémentaire. En outre, ces délibérations n'intéresseraient guère ou pas les 28 pays qui sont actuellement membres du DLCC (sur 45 pays affectés) mais qui ne sont membres ni de l'OICMA ni de l'IRLCO-CSA.
2. Les réunions du DLCC deviendraient sensiblement plus grandes et plus longues - donc plus coûteuses - étant donné la nécessité de recruter plus d'interprètes, de préparer plus de documents de travail qui doivent être traduits et de tirer un plus grand nombre d'exemplaires du rapport final de chaque session.
3. Le fonds de dépôt international 9161 a été créé pour financer certains aspects permanents du projet du FSNU relatif au criquet pèlerin. Il est administré par le Directeur général qui, à ce titre, demande au DLCC des conseils sur la politique générale à suivre et des avis techniques. C'est à l'aide de ce fonds que sont financées de nombreuses activités permanentes recommandées par le DLCC. Si le fonds de dépôt international 9161 devait aussi financer des activités contre d'autres espèces de criquet migrateur, il faudrait augmenter son budget bien au-delà du montant proposé à la vingt-quatrième session du DLCC. Il faudrait fixer de nouveaux critères pour établir le barème des contributions.

4. Par l'intermédiaire de sa petite unité opérant au siège, la FAO coordonne déjà l'assistance à l'OICMA et à l'IRLCO-CSA fournie par le PNUD, le PCT et la communauté internationale, et elle coordonne également l'aide aux gouvernements et aux organisations régionales qui s'occupent de certains autres migrateurs nuisibles, comme la chenille légionnaire et Quelea quelea, qui ne sont pas visés dans le mandat du DLCC.
5. Il convient aussi de noter que le programme PNUD/FAO d'action pour l'amélioration de la protection des plantes cherche à susciter, par un effort global et soutenu, des initiatives à long terme de la part des divers organismes internationaux, des pays et organismes donateurs et des pays en voie de développement. La coordination entre le groupe qui s'occupe des acridiens au siège et le programme d'action est très étroite, et c'est par le canal du secrétariat du programme d'action que le soutien financier de donateurs est recherché pour renforcer des activités antiacridiennes qui ne sont pas couvertes par le fonds de dépôt existant ou par l'assistance bilatérale. Les activités déjà entreprises au titre du programme d'action comprennent le financement d'un poste de spécialiste régional de la lutte antiacridienne et de la protection des plantes pour l'Afrique orientale et méridionale, le financement temporaire d'un poste de spécialiste régional de la chenille légionnaire (prévisions) et le financement de la phase II du programme d'application de la télédétection, dans laquelle les techniques mises au point pour localiser les aires de reproduction du criquet pèlerin sont maintenant expérimentées pour identifier les lieux de nidification et les perchoirs de Quelea quelea, ainsi que les aires de reproduction des chenilles légionnaires.

Enfin, l'article iii) du mandat actuel du DLCC stipule que celui-ci devra "promouvoir la coordination générale des activités des diverses organisations et commissions anti-acridiennes nationales et régionales", de sorte qu'il existe déjà une disposition permettant des discussions sur d'autres espèces nuisibles en cas de besoin.

Recommandations au DLCC

Pour éviter les doubles emplois, pour conserver les ressources et pour permettre des discussions appropriées sur la seule espèce de criquet migrateur qui a en permanence une répartition interrégionale, il est donc recommandé de ne pas modifier le mandat actuel du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin. Si cette recommandation est acceptée par le DLCC, aucune autre décision n'est nécessaire.

COMPOSITION ACTUELLE DU COMITE FAO DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Afghanistan	Maroc
Algérie	* Niger
Bahrein	Nigeria
* Bénin	Oman
* Cameroun	Pakistan
République centrafricaine	Portugal
* Tchad	Qatar
+ Djibouti	Arabie Saoudite
Egypte	* Sénégal
+ Ethiopie	Sierra Leone
France	+ Somalie
* Gambie	Espagne
Ghana	+ Soudan
Guinée	Syrie
Inde	+ Tanzanie
Iran	Togo
Irak	Tunisie
Israël	Turquie
* Côte-d'Ivoire	+ Ouganda
Jordanie	Emirats arabes unis
+ Kenya	Royaume-Uni
Koweït	Etats-Unis d'Amérique
Liban	* Haute-Volta
Libye	République arabe du Yémen
* Mali	République démocratique populaire du Yémen
* Mauritanie	

* Membre de l'OCLALAV

+ Membre de l'OLCP-EA

ANNEXE B

COMPOSITION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE CONTRE LE CRIQUET MIGRATEUR AFRICAIN
(OICMA)

Angola	Mauritanie
Cameroun	Niger
République centrafricaine	Nigéria
Tchad	Sénégal
Congo	Sierra Leone
Gambie	Togo
Ghana	Ouganda
Côte d'Ivoire	Haute-Volta
Mali	Zaire

ANNEXE C

COMPOSITION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET NOMADE EN
AFRIQUE CENTRALE ET AUSTRALE (IRLCO-CSA)

Botswana	Swaziland
Kenya	Tanzanie
Lesotho	Ouganda
Malawi	Zambie
Mozambique	Zimbabwe